



Huitième Conférence du PROE



**11 – 13 octobre 1995
Apia, Samoa occidentales**

Copyright ©

**Programme Régional Océanien de
l'Environnement, 1995**

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement autorise la reproduction intégrale ou partielle du présent ouvrage, par quelque procédé que ce soit, moyennant mention de la source.

Texte original en langue anglaise

**Bibliothèque du PROE
Bibliographie des publications en cours**

Conférence du PROE (8ème : 1995 : Apia, Samoa occidentales)
Huitième Conférence du PROE tenue du 11 au 13
octobre 1995 à Apia, Samoa occidentales. - Apia, Samoa
occidentales : PROE, 1995.

iv, 42 p. : 29 cm

ISBN : 982-04-0126-7

1. Politique de l'environnement - Océanie - Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles - Océanie -
Congrès. 3. Protection de l'environnement - Océanie -
Congrès. I. Programme Régional Océanien de
l'Environnement. II. Titre.

363.7099

Publié en novembre 1995 par :
Programme Régional Océanien de l'Environnement
PO Box 240
Apia, Samoa occidentales

Traduction :
Language Professionals Limited
PO Box 3461
Auckland, Nouvelle-Zélande

Imprimé par :
Commercial Printers
Apia, Samoa occidentales

Huitième Conférence du PROE

Apia, Samoa occidentales

11-13 octobre 1995

Novembre 1995

Apia, Samoa occidentales

Table des matières

Rapport de la réunion

Point 1 de l'ordre du jour :	ouverture	1
Point 2 de l'ordre du jour :	nomination du président	2
Point 3 de l'ordre du jour :	approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail	2
Point 4 de l'ordre du jour :	questions issues de la Septième Conférence du PROE	2
Point 5 de l'ordre du jour :	rapport général du directeur du PROE	2
Point 6 de l'ordre du jour :	questions de politique générale	4
Point 7 de l'ordre du jour :	rapports	6
Point 8 de l'ordre du jour :	points proposés par les pays membres	13
Point 9 de l'ordre du jour :	finances	14
Point 10 de l'ordre du jour :	programme de travail et budget	15
Point 11 de l'ordre du jour :	déclarations des observateurs	16
Point 12 de l'ordre du jour :	divers	16
Point 13 de l'ordre du jour :	date et lieu de la prochaine Conférence	16
Point 14 de l'ordre du jour :	approbation du rapport	16
Point 15 de l'ordre du jour :	clôture	16

Annexes

Annexe 1 :	liste des participants	17
Annexe 2 :	allocution d'ouverture du ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement des Samoa occidentales, M. Fa'aso'otauloa Pati	25
Annexe 3 :	allocution du secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud (CPS), M. Ati George Sokomanu	27
Annexe 4 :	allocution d'ouverture du directeur, Dr Vili A. Fuavao	28
Annexe 5 :	règlement intérieur de la Conférence du PROE	30
Annexe 6 :	ordre du jour	34
Annexe 7 :	propositions pour le nouveau siège du PROE - sélection d'un architecte	36
Annexe 8 :	rapport du sous-comité du programme de travail et du budget	38
Annexe 9 :	déclarations des observateurs	42

Rapport de la Conférence

Point 1 de l'ordre du jour :

Ouverture

1. La *Huitième Conférence du PROE* se réunit à Apia, Samoa occidentales, du 11 au 13 octobre 1995. Assistent à la Conférence les représentants des pays et territoires suivants admissibles à participer au PROE : Samoa américaines, Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Polynésie française, Guam, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu, États-Unis d'Amérique, Vanuatu, Wallis-et-Futuna et Samoa occidentales. Assistent également à la Conférence des conseillers de la Commission du Pacifique Sud et du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud. Sont par ailleurs présents des observateurs représentant un certain nombre de pays, d'organisations régionales, internationales et non gouvernementales. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 1.

2. Le représentant de Kiribati, pays qui assurait la présidence, ouvre la séance et présente le pasteur Milo Siilata, qui récite une prière.

3. M. Fa'aso'otaulo Pati, ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement des Samoa occidentales, qui ouvre officiellement la Conférence, souhaite la bienvenue aux délégués et se déclare heureux de pouvoir s'adresser aux membres du PROE à l'occasion de la première Conférence du PROE depuis que l'organisation est devenue totalement autonome, un événement important tant pour la région que pour les Samoa occidentales. Il félicite le directeur et les pays membres de la rapidité avec laquelle la Convention du PROE est entrée en vigueur.

4. Le ministre fait référence à la lourde tâche qui attend la Conférence lors de l'examen des nombreuses questions figurant à l'ordre du jour. Selon le ministre, cette conférence met principalement l'accent sur la mise en œuvre du programme de travail, dans la mesure où de nombreuses questions d'ordre institutionnel, juridique et de procédure, dont l'examen a été nécessaire lors des conférences précédentes afin de garantir une transition sans heurts au statut d'organisation autonome, ont été résolues. Le ministre souhaite le plus grand succès aux délégués dans leurs délibérations, en insistant sur l'importance pour la région d'équilibrer les activités de protection de l'environnement et celles de développement économique. Il espère enfin que le séjour que les délégués vont effectuer aux Samoa occidentales leur permettra d'apprécier les nombreuses qualités de l'environnement et de l'art de vivre samoans. L'allocation du ministre est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 2.

5. M. Kamuta Latasi, Premier ministre de Tuvalu, remercie le ministre pour son allocation d'ouverture et répète qu'un important jalon a été posé lors de l'entrée

en vigueur de la Convention ; il espère que d'autres membres la ratifieront bientôt. Le Premier ministre exprime sa préoccupation profonde devant la reprise des essais nucléaires par la France ; il réaffirme l'extrême indignation des dirigeants des pays insulaires du Forum et appelle la France à mettre immédiatement un terme aux essais nucléaires en Polynésie française.

6. Le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, M. Ati George Sokomanu, félicite le directeur actuel du PROE, ainsi que ses prédécesseurs, des efforts prodigieux qu'ils ont accomplis et qui ont abouti à cet événement historique qu'est l'entrée en vigueur de la Convention du PROE, grâce à laquelle le PROE est devenu une organisation régionale intergouvernementale reconnue sur le plan juridique.

7. La Commission du Pacifique Sud est fière d'avoir été associée, avec les autres principaux acteurs que sont le PNUE, la CESAP et le Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique (maintenant Secrétariat du Forum du Pacifique Sud), à l'origine du développement du PROE. Cette étroite association a officiellement débuté en 1980, lorsque le PROE était établi au siège de la CPS à Nouméa ; elle s'est poursuivie jusqu'au transfert du PROE aux Samoa occidentales, en 1992. De solides liens ont été tissés et continueront d'être entretenus dans l'avenir.

8. Le Secrétaire général attire l'attention des délégués sur l'objectif commun au Forum et au PROE, à savoir la prestation de services dans la région pour le plus grand bien-être de ses peuples, qu'il s'agisse de questions ayant trait à l'environnement, au développement, à l'éducation, à la science et/ou à l'économie. Le Secrétaire général fait référence à l'importance du partenariat auquel participent des organisations régionales et leurs partenaires. L'allocation du Secrétaire général est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 3.

9. Le directeur du PROE, le Dr Vili Fuavao, rend hommage aux États pour la diligence avec laquelle est intervenue l'entrée en vigueur de la Convention du PROE, qui a permis à l'organisation d'obtenir son autonomie intégrale du point de vue juridique. Il se félicite, par ailleurs, du soutien et de l'engagement apportés au plus haut niveau au nouveau statut du PROE, ainsi qu'en témoigne la présence à la Conférence du Premier ministre de Tuvalu et de ministres de Polynésie française et de Vanuatu.

10. Le directeur remercie également le ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement des Samoa occidentales pour son allocation d'ouverture ainsi que pour le soutien et la coopération continus dont a fait preuve son gouvernement en accueillant le PROE aux Samoa occidentales. Il souligne, par ailleurs, l'aide apportée pendant de nombreuses années par la Commission du Pacifique Sud, qui a accueilli à l'origine le PROE dans ses locaux de Nouméa, et remercie le Secrétaire général pour sa présence et pour son message en cette occasion propice.

11. Le directeur se félicite de la présence des représentants de Guam et de la Polynésie française et reconnaît les difficultés de principe qu'ont dû surmonter ces deux territoires afin de pouvoir siéger à la présente Conférence.

12. Le directeur fait référence à l'ordre du jour de la Conférence qui se concentre principalement sur des questions de programme de travail plutôt que sur des questions d'ordre institutionnel et de politique générale. Il déclare toutefois qu'il convient de traiter des questions d'ordre institutionnel suivantes : périodicité des Conférences du PROE, étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS, salaires et conditions d'emploi du personnel du Secrétariat et projet de conception architecturale du nouveau siège. La révision du Plan d'action du PROE et la façon de procéder à cette révision sont également mentionnées.

13. Le directeur regrette d'avoir à exprimer sa préoccupation profonde devant le niveau des contributions volontaires dues par les membres, qui a entraîné un déficit dans le budget de la fonction primaire du Secrétariat. Il fait remarquer qu'un déficit semblable s'applique aux contributions des Parties aux Conventions de Nouméa et d'Apia. Le directeur engage le sous-comité du programme de travail et du budget à se pencher sur ces questions d'urgence et à formuler des solutions réalisables afin d'éviter une crise financière dans les années à venir. L'allocation du directeur est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 4.

Point 2 de l'ordre du jour :

Nomination du président

14. L'article 8 du règlement intérieur de la Conférence du PROE relatif à la présidence et à la vice-présidence est amendé et adopté. Le règlement intérieur est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 5.

15. Le représentant de l'Australie est nommé président et le représentant des Iles Cook vice-président. Le représentant de l'Australie remercie, au nom de la Conférence, Kiribati, pays qui assurait la présidence, pour les conseils qu'il a prodigués au Secrétariat depuis la dernière Conférence.

Point 3 de l'ordre du jour :

Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail

16. L'ordre du jour approuvé est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 6. L'horaire de travail de la Conférence proposé par le Secrétariat est approuvé et un **sous-comité de rédaction du rapport de la Conférence** ouvert à la participation de toutes les délégations est constitué. Les représentants de

l'Australie, des Fidji, des Etats fédérés de Micronésie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, des Tonga, des Etats-Unis d'Amérique et des Samoa occidentales indiquent leur intention d'y participer.

17. Il est également convenu de réunir à nouveau le **sous-comité du programme de travail et du budget** qui est ouvert à la participation de toutes les délégations. Les représentants de l'Australie, des Fidji, des Etats fédérés de Micronésie, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Zélande, des Tonga, des Etats-Unis d'Amérique, de Vanuatu et des Samoa occidentales indiquent leur intention d'y participer.

18. Le représentant de la Nouvelle-Zélande suggère de tenir des débats à caractère non officiel sur les options existant pour la révision du Plan d'action du PROE qui doit avoir lieu l'année prochaine. Il est convenu que ces débats se tiennent après la réunion du sous-comité du programme de travail et du budget.

Point 4 de l'ordre du jour :

Questions issues de la Septième Conférence du PROE

19. Il est convenu de débattre, au titre de points suivants de l'ordre du jour, de la mise en œuvre des questions issues de la Septième Conférence du PROE exposées dans leurs grandes lignes dans la pièce jointe au document de travail 4.

Point 5 de l'ordre du jour :

Rapport général du directeur du PROE

20. Le directeur du PROE expose brièvement les progrès réalisés par le PROE, durant la période 1994/1995 (voir document de travail 5), au niveau des institutions, de la politique générale, des finances, du programme de travail ainsi qu'au niveau des relations avec d'autres gouvernements et d'autres organisations internationales ; il fait également référence à la proposition de réévaluation des fonctions du PROE. Plusieurs questions mentionnées par le directeur font l'objet d'un rapport plus détaillé au titre de points séparés de l'ordre du jour.

21. Le directeur informe la Conférence que le Gouvernement des Samoa occidentales, en sa qualité de dépositaire de la Convention du PROE, a reçu, le 31 juillet 1995, du Gouvernement de Niue, le dixième instrument de ratification. Cette ratification a entraîné l'entrée en vigueur de la Convention du PROE le 30 août 1995, événement majeur dans l'évolution de l'organisation. Conformément à la décision prise par la Septième Conférence du PROE sur la question, le Secrétariat a informé Palau de l'entrée en vigueur de la Convention du PROE et l'a instamment prié d'y adhérer.

22. Le directeur informe la Conférence des changements de personnel intervenus durant l'année et déclare que, suite à l'adoption du Plan directeur par la Septième Conférence du PROE, le nouvel organigramme est entré en vigueur à partir du 16 octobre 1994.

23. Le directeur attire l'attention de la Conférence sur la consolidation des relations que le PROE entretient avec d'autres gouvernements et avec des organisations internationales, ainsi qu'en témoignent le mémorandum d'accord entre le PROE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), la poursuite du rôle de "conseiller" que joue le PROE auprès du groupe de pays Pacifique/Philippines/Indonésie du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la participation du PROE à l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC) et le financement par l'Australie et le Canada d'un atelier consacré à l'IIRC qui se tiendra à Suva, aux Fidji, en novembre de cette année. Le directeur fait également référence à l'aide apportée au PROE par le Secrétariat du Forum qui a autorisé son expert en affaires japonaises à accompagner le directeur du PROE lors de son premier voyage au Japon. Le directeur a ainsi été en mesure d'informer le Gouvernement japonais et des organisations non gouvernementales (ONG) japonaises des activités menées à bien par le PROE, ainsi que d'entrer officiellement en relation avec le Secrétariat de la Conférence ECO-Asie. Suite à ce voyage, une équipe représentant d'autres organisations régionales, et dirigée par le PROE, se rendra au Japon, grâce au concours financier de la Fondation Sasakawa, afin de compiler un répertoire des personnes et des sociétés qui se consacrent aux technologies sans danger pour l'environnement dans le cadre d'une étude de faisabilité associée à un projet de programme continu sur trois ans.

24. Dans son compte rendu sur la situation financière du PROE au cours de l'année passée, le directeur déclare que les retards affectant le paiement des contributions volontaires des membres du PROE continuent d'entraver la mise en œuvre effective du programme de travail, contraignant le Secrétariat à faire face à de constants problèmes de trésorerie. Le directeur engage le sous-comité du programme de travail et du budget à débattre de cette question et à instruire le Secrétariat de la meilleure façon dont le Secrétariat doit résoudre ce problème. La mise en place d'un système financier informatisé a été achevée et les recommandations formulées lors d'une évaluation indépendante du système financier du PROE mises en œuvre. Ce système, qui devra continuer d'être affiné, permet l'application stricte du principe "les utilisateurs sont les payeurs" et prévoit une responsabilité financière effective, la simplification des paiements et la remise de comptes rendus en temps utile aux bailleurs de fonds.

25. Comme par le passé, la recherche de financements entreprise en 1994/95 a été fructueuse. Outre l'aide notable et réitérée que le PROE a reçue en 1994/95 du PNUD, du PNUE, de l'AusAID, de la NZODA, du FCTC, du FNUAP, du Canada, de la France et des Etats-Unis d'Amérique, l'organisation a conclu les accords de financement suivants en 1994/95 :

- AusAID : financement extrabudgétaire de 1,04 million de dollars américains pour 1995/96 ;
- Nouvelle-Zélande : 750 000 dollars néo-zélandais au bénéfice des activités du PROE en 1995/96 ;
- FCTC : 42 000 livres sterling pour 1994/95 ;
- Japon : 43 900 dollars américains d'aide aux activités du PROE en 1995 ;
- PNUE/Programme d'évaluation de l'environnement du PNUE pour l'Asie et le Pacifique : 179 000 dollars américains d'aide aux activités du PENRIC en 1994 ;
- Taiwan : 110 000 dollars américains d'aide aux activités du PROE en 1995 ;
- National Laboratory de l'université de Californie à Los Alamos, Nouveau-Mexique (Etats-Unis) : 1 005 000 dollars américains d'aide aux activités du PROE en 1995/96/97.

26. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts assidus de diversification des sources de financement et a noué d'importants liens avec des agences gouvernementales et non gouvernementales du Japon et du Danemark. Le Secrétariat a également maintenu le contact et poursuivi le dialogue avec l'Union européenne, la Banque asiatique du développement, le Canada, les Etats-Unis (Etat du Nouveau-Mexique), l'OMI, l'OMM et l'UNESCO.

27. La Conférence de la Barbade n'ayant affecté aucune ressource financière supplémentaire au développement durable des petits Etats insulaires, il est impératif que les pays insulaires du Pacifique arrêtent une position leur permettant de bénéficier des fonds alloués par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au titre de ses quatre domaines d'intervention (changements climatiques, biodiversité, eaux internationales et appauvrissement de la couche d'ozone) – fonds qui sont soumis à forte concurrence. Le PROE et le PNUD ont, par conséquent, organisé un atelier à Nandi, en août 1995, qui a permis l'élaboration d'une stratégie mettant l'accent sur les priorités des pays insulaires du Pacifique et sur l'importance d'appliquer un processus de consultation mené par les pays lors de l'élaboration complémentaire des projets nationaux et régionaux destinés à être présentés au FEM.

28. Le directeur attire l'attention de la Conférence sur le fait que certains domaines relatifs à l'environnement séduisent plus facilement les bailleurs de fonds tandis que d'autres, qui ont cependant été identifiés comme priorités régionales, parviennent difficilement à obtenir un financement à long terme. Le FEM constitue un bon exemple de cette approche sélective. Par ailleurs, il déclare qu'il convient que le Secrétariat et les membres du PROE se tiennent informés du cours des événements à l'échelle mondiale et évaluent constamment l'influence que ces derniers exercent sur les priorités et les programmes de travail de l'organisation afin que des décisions fondées sur des informations et réalistes puissent être prises sur l'avenir du PROE. Le Secrétariat continue de faire tout son possible pour mettre en œuvre son programme de travail par des moyens efficaces. A

une époque où la concurrence s'accroît et l'aide des bailleurs de fonds accuse une baisse, le Secrétariat poursuit ses efforts pour assurer la transparence des dépenses, des priorités bien définies, la qualité du rendement du personnel et la gestion efficace des projets afin de conserver le soutien des bailleurs de fonds.

29. Le directeur fait référence au défi auquel le PROE doit faire face, compte tenu de l'incertitude des contributions qui composent le budget de la fonction primaire ainsi que de la dépendance qui existe vis-à-vis des sources de financement extra-budgétaires, pour parvenir à la formulation d'un programme de travail intégré unique, lié à un budget annuel et qui tienne compte des priorités identifiées dans les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) et dans le Programme d'action de la Barbade. A la lumière de ces priorités, les dossiers suivants, s'étalant sur plusieurs années, ont été soumis aux bailleurs de fonds : gestion intégrée des zones côtières, gestion des déchets et prévention de la pollution, éducation écologique, diversité biologique des mers, environnement et population, changement climatique et élévation du niveau de la mer ainsi qu'information sur l'environnement.

30. Le succès du programme de travail du PROE dépend du renforcement des appareils institutionnels des pays membres. En conséquence, le PROE a lancé, avec le concours financier des Gouvernements néo-zélandais et canadien, un programme d'affectation temporaire de personnel des pays et territoires membres au Secrétariat.

31. Le directeur fait référence à la proposition de révision du Plan d'action du PROE, révision à laquelle doit procéder la Neuvième Conférence du PROE, qui se tiendra à l'échelon ministériel, et qui constituera le moment opportun pour débattre des mandats, des problèmes et des fonctions du PROE aux fins de recentrer les objectifs du Secrétariat et de le doter d'un Plan d'action pratique, réaliste et facile à mettre en œuvre. (Voir les paragraphes 123 à 125 pour la suite donnée à cette question.)

32. La Conférence prend acte du rapport et remercie le Secrétariat.

Point 6 de l'ordre du jour :

Questions de politique générale

Point 6.1 de l'ordre du jour : périodicité des Conférences du PROE

33. Le directeur a suggéré pour la première fois, lors de la Sixième Conférence du PROE, la possibilité de réunir la Conférence du PROE tous les deux ans plutôt que tous les ans. Cette question a de nouveau été débattue lors de la Septième Conférence du PROE qui a demandé au Secrétariat de présenter à la Huitième Conférence du PROE un rapport comprenant une analyse des liens existant entre la Conférence du PROE et les réunions techniques ainsi qu'une analyse complémentaire des coûts et des avantages relatifs à des conférences annuelles

et bisannuelles. Ces questions font l'objet du document de travail 6.1.

34. Le Secrétariat demeure, sur cette question, du même avis qu'à l'époque de la Septième Conférence du PROE. A savoir que, dans la mesure où la plupart des questions d'ordre institutionnel et de politique relatives au statut autonome du PROE ont été résolues, il convient que les pays membres envisagent de revenir à une conférence bisannuelle ainsi que cela était le cas avant 1990. Le Secrétariat présente, dans leurs grandes lignes, les avantages financiers évidents dont bénéficieraient les pays membres ainsi que les gains de temps manifestes qui seraient réalisés au profit de la mise en œuvre du programme de travail. Par ailleurs, le Secrétariat fait remarquer que, si la Conférence parvient à un accord sur le principe, il sera nécessaire d'examiner les répercussions en tenant compte des prochaines révisions du Plan d'action et du Plan directeur, de la nomination du futur directeur, de la réunion des Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa ainsi que de la nécessité de préserver la cohérence avec les pratiques en vigueur au sein du CCOPS.

35. La Conférence convient d'accepter le calendrier suivant proposé par le Secrétariat :

- 1995 - Huitième Conférence du PROE
- 1996 - Neuvième Conférence du PROE à l'échelon ministériel (révise le Plan d'action et le Plan directeur et nomme le directeur)
 - Nomination du directeur
 - Mise au point définitive des procédures régissant la Conférence du PROE
- 1997 - Dixième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et donne des instructions au nouveau directeur)
 - Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 1998 - pas de conférence
- 1999 - Onzième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et nomme le directeur)
 - Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 2000 - pas de conférence
- 2001 - Douzième Conférence du PROE à l'échelon ministériel (révise le Plan d'action et le Plan directeur)
 - Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 2002 - Treizième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et nomme le directeur).

36. La représentante des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par le représentant des Samoa américaines, demande que le Secrétariat continue de communiquer aux pays membres, pour information, des rapports annuels sur le programme de travail et le budget. Le

Secrétariat accède à cette demande.

37. Dans un souci de rigueur financière, le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer qu'il convient malgré tout de s'efforcer d'aboutir à un calendrier de conférences bisannuelles. La délégation néo-zélandaise fait également remarquer que le passage à une Conférence bisannuelle accroît la charge qui incombe au Secrétariat pour fonctionner de manière hautement transparente et responsable. Il engage le Secrétariat et les membres à réfléchir, en 1996, à la proposition formulée par le représentant de la Polynésie française suggérant qu'un petit sous-comité du programme de travail et du budget composé de trois personnes, à savoir le président de la Conférence du PROE, un représentant du Secrétariat et le président du sous-comité du programme de travail et du budget, se réunisse à la demande du directeur et/ou du président de la Conférence du PROE, en tant que de besoin, afin d'examiner les rapports sur le programme de travail et le budget les années où la Conférence ne se réunit pas.

38. Le représentant des Samoa occidentales attire l'attention de la Conférence sur l'éventuelle nécessité de faire preuve d'une certaine flexibilité en l'an 2000, année au cours de laquelle un nouveau directeur prendra éventuellement ses fonctions. Plusieurs autres délégués soutiennent ce point de vue.

Point 6.2 de l'ordre du jour : étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS

39. Le Secrétariat présente les recommandations formulées par le sous-comité constitué par la Septième Conférence du PROE au sujet de l'étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS (voir document de travail 6.2).

40. Le sous-comité composé des pays membres représentés à Apia (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis d'Amérique et les Samoa occidentales) s'est réuni à Apia, en juin puis en août 1995 sous la présidence des Samoa occidentales. Le sous-comité était en possession des décisions rendues par le Comité des officiels du Forum (COF), le Comité des pêches du Forum (CPF) et le Comité des représentants des gouvernements et des administrations de la Commission du Pacifique Sud (CRGA), qui avaient tous examiné l'étude, dans la mesure où elle touche leur organisation.

41. Le représentant de l'Australie attire l'attention de la Conférence sur les informations complémentaires relatives à la méthode à appliquer en ce qui concerne l'indice du coût de la vie, en vertu de la recommandation 13, informations qui seront disponibles, il l'espère, prochainement. Il est convenu de renvoyer cette question, qui constitue un élément vital des conditions d'emploi, au sous-comité, dont les délibérations et recommandations seront diffusées à tous les membres.

42. La Conférence approuve les recommandations formulées par le sous-comité sur l'étude du CCOPS, sous réserve de l'approbation de la recommandation 13 et de sa mise au point définitive, et adopte le règlement du personnel révisé, sous réserve de l'approbation de l'article 23, paragraphe (b) et de sa mise au point définitive.

43. Afin d'achever l'étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS, le Secrétariat a demandé à une société d'experts-conseils d'Apia de procéder à une étude des salaires et conditions d'emploi du personnel administratif. Le rapport rédigé par les experts-conseils (voir document de travail 6.2.1/PJ.1) a été examiné le 22 septembre 1995 par le sous-comité constitué à cette fin par la Septième Conférence du PROE. Le sous-comité a entériné les recommandations formulées par les experts-conseils, en vue de leur soumission à la Huitième Conférence du PROE. Celle-ci les entérine à son tour.

Point 6.3 de l'ordre du jour : nomination du Comité consultatif de sélection

44. Le Secrétariat présente le document de travail 6.3 relatif à la nécessité de nommer un Comité consultatif de sélection afin de lancer la procédure de recrutement du prochain directeur du PROE, conformément aux dispositions de la Procédure de nomination du directeur (voir DT.6.3/PJ). La Conférence est informée du fait que le mandat du directeur actuel prendra fin en janvier 1997 et, qu'en vertu de l'article 8, celui-ci ne peut plus être reconduit dans ses fonctions. Pour respecter les délais définis à l'article 5, la Huitième Conférence du PROE doit constituer un Comité consultatif de sélection comprenant le président en titre de la Conférence du PROE (qui agira en qualité de président du Comité consultatif de sélection) et les représentants de deux autres membres au moins de la Conférence du PROE, de façon à ce que les procédures de notification et de publication d'annonces puissent commencer en 1996. Il sera demandé au Comité consultatif de sélection de présenter ses recommandations sur la prochaine nomination à la Neuvième Conférence du PROE.

45. La Conférence nomme un Comité consultatif de sélection composé des représentants des pays suivants :

Australie (président)	Tonga
Fidji	Samoa américaines
Nouvelle-Zélande	France

46. La Conférence convient d'accepter la participation de la France au Comité consultatif de sélection sous réserve qu'elle ratifie la Convention du PROE. La Conférence convient d'accepter la participation des Samoa américaines au Comité consultatif de sélection sous réserve que les Etats-Unis ratifient la Convention du PROE et sous réserve qu'ils autorisent les Samoa américaines à participer en qualité de membre du PROE. Le Secrétariat procédera à des amendements mineurs

des règles régissant le fonctionnement du Comité consultatif de sélection qui découlent des modifications apportées au règlement intérieur de la Conférence du PROE.

Point 7 de l'ordre du jour :

Rapports

Point 7.1 de l'ordre du jour : rapports institutionnels

Point 7.1.1 de l'ordre du jour : rapport annuel du directeur pour 1994/5

47. Le directeur présente son rapport annuel 1994/95, que la Conférence entérine.

Point 7.1.2 de l'ordre du jour : Convention portant création du PROE - compte rendu des signatures et des ratifications

48. La Convention portant création du PROE ("Convention du PROE"), qui a été ouverte à la signature le 16 juin 1993, est entrée en vigueur le 30 août 1995, suite à la réception, par le gouvernement dépositaire, de l'instrument de ratification de Niue, le 31 juillet 1995, qui a porté le nombre total des ratifications à dix. A la date de la Conférence, le nombre total des ratifications ou des adhésions est de douze, du fait de la ratification récente de Nauru et de l'adhésion des Tonga. Les pays admissibles qui n'ont pas encore adhéré à la Convention du PROE et/ou ne l'ont pas encore ratifiée sont instamment priés de le faire.

49. La Conférence prend acte du compte rendu des signatures et des ratifications relatif à la Convention portant création du PROE.

Point 7.1.3 de l'ordre du jour : statut de membre de Guam et de la Polynésie française

50. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 7.1.4 de l'ordre du jour : nouveau siège

51. La Septième Conférence du PROE a autorisé le Secrétariat à inviter les sept sociétés sélectionnées à participer au concours de conception du nouveau siège du PROE selon les normes du plan directeur approuvé par la Sixième Conférence du PROE. Le concours de conception a été lancé conformément à cette autorisation et les sept soumissions ont été analysées par un jury d'invités en juin 1995. L'architecte président le jury, M. Joseph Farrell, présente les critères utilisés pour évaluer les conceptions soumises à l'examen du jury. Le rapport du jury est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 7. Il fait remarquer que le jury recommande

l'adoption du projet présenté par la société Gazzard Sheldon Architects.

52. Le Secrétariat demande que la Conférence prenne une décision finale quant au choix d'un projet de conception et précise que le fait que la Conférence adopte le projet de la société Gazzard Sheldon autorisera cette dernière à préparer une version plus détaillée de son projet de conception. M. Farrell développe cette idée en expliquant que le projet de conception soumis ne représente à l'heure actuelle que cinq pour cent de l'effort total à fournir. Il ne constitue pas, en tant que tel, une référence définitive permettant de déterminer le coût ou la nature exacts du projet proposé.

53. Au cours des débats sur le projet de conception, le représentant de la Nouvelle-Zélande souligne la nécessité d'adopter un projet dont l'une des priorités seraient de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau suffisamment réduit. La représentante des Etats-Unis fait remarquer qu'elle est surprise que le projet de conception du nouveau siège prévoit toujours un complexe sportif et réitère les réserves exprimées précédemment par son pays, s'opposant à l'inclusion d'un tel complexe. Le Secrétariat informe la Conférence du fait que le complexe sportif faisait partie du plan directeur approuvé en 1993.

54. Le Secrétariat informe également la Conférence, dans son document de travail, qu'il a poursuivi ses efforts de recherche de financement pour le nouveau siège ; il tient à remercier l'Australie qui a bien voulu allouer un financement destiné à permettre à l'architecte dont le projet sera sélectionné de commencer la préparation des plans de travail et des documents d'appel d'offre. La Conférence prend acte du fait que l'un des principaux problèmes posés pour l'élaboration de la conception finale est la nécessité pour celle-ci d'être acceptable du point de vue de l'environnement et de ne pas porter atteinte à celui-ci, tout en réduisant au minimum les dépenses d'équipement et de fonctionnement. La Conférence approuve la recommandation formulée par le jury proposant que la société Gazzard Sheldon Architects soit engagée pour concevoir le siège du PROE. Il est, par ailleurs, convenu de maintenir les membres du jury dans leurs fonctions afin qu'ils supervisent la mise au point définitive de la conception.

Point 7.1.5 de l'ordre du jour : évaluation des arrangements institutionnels dans le secteur des ressources de la mer

55. Le Secrétariat informe la Conférence des décisions prises par le Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS) au sujet de l'évaluation des arrangements institutionnels dans le secteur des ressources de la mer, dans la mesure où ils concernent le PROE. La Conférence prend acte de l'évaluation ainsi que des avantages que présente l'utilisation d'experts-conseils locaux pour la mise en œuvre du programme de travail du PROE dans le secteur des ressources de la mer.

La Conférence convient d'examiner dans le détail les implications pour le PROE, lors de la révision du Plan d'action.

Point 7.2 de l'ordre du jour : rapports régionaux

Point 7.2.1 de l'ordre du jour : Convention régionale sur les déchets dangereux

56. La Septième Conférence du PROE a pris acte de l'approbation par le Forum de la délégation des fonctions de Secrétariat de la Convention de Waigani au PROE. Au vu des difficultés soulevées par les Etats-Unis d'Amérique, la Septième Conférence du PROE n'est pas parvenue à un accord sur ce point. En conséquence, les membres ont convenu de prendre une décision sur cette question à l'issue d'un processus de consultation écrite à réaliser dans un délai compatible avec le processus de négociation. Toutefois, en avril de cette année, le groupe de travail du Forum a achevé la rédaction du projet de convention, destiné à être soumis aux dirigeants réunis à l'occasion du Vingt-sixième Forum du Pacifique Sud et qui prévoyait que les fonctions de Secrétariat de la Convention incombent au PROE. Lors de cette réunion du groupe de travail, les Etats-Unis ont officiellement annoncé qu'ils étaient prêts à s'aligner au consensus pour que le PROE assure les fonctions de Secrétariat. Le directeur du PROE a indiqué, par circulaire, qu'il semblerait que le processus de consultation écrite ne soit plus nécessaire. Aucun membre du PROE n'a écrit pour exprimer un point de vue contraire.

57. Le Secrétariat présente dans son document de travail les résultats de son examen préliminaire des implications financières et importantes associées au rôle de Secrétariat de la Convention de Waigani, reconnaissant qu'une ou deux années pourront s'écouler avant que la Convention n'entre en vigueur. Le Secrétariat exprime sa préoccupation quant au manque de ressources à sa disposition pour s'acquitter efficacement des responsabilités de Secrétariat qui lui incombent au titre des trois Conventions.

58. Le représentant de la Nouvelle-Zélande offre une assistance technique destinée à aider le PROE à remplir ses obligations de Secrétariat en vertu de la Convention. Les délégués conviennent d'inclure, dans le mandat du groupe de travail constitué aux fins de débattre des questions relevant des Conventions de Nouméa et d'Apia, l'examen des ressources allouées au PROE pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention de Waigani, éventuellement par le biais d'une cellule créée au sein du Secrétariat.

59. La Conférence prend note des éléments nouveaux et réaffirme son accord pour que le PROE assure les fonctions de Secrétariat de la Convention régionale sur les déchets dangereux.

Point 7.2.2 de l'ordre du jour : mécanisme régional de mise en œuvre des résultats de la Conférence de la Barbade

60. Un mécanisme consultatif régional chargé de coordonner la mise en œuvre des résultats de la Conférence de la Barbade a été créé à la demande du Programme d'action de la Barbade (paragraphe 132) et du Vingt-cinquième Forum du Pacifique Sud. La Septième Conférence du PROE a approuvé les modalités de ce mécanisme et une réunion séparée du Comité consultatif a eu lieu juste avant la Huitième Conférence du PROE pour discuter des progrès effectués dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade.

61. Le rapport de la réunion du Comité consultatif est présenté au titre du document de travail 7.2.2/PJ. La Conférence prend acte du rapport et réaffirme son engagement envers les travaux réalisés par les unités de soutien et par le Comité consultatif.

Point 7.2.3 de l'ordre du jour : Deuxième Conférence régionale des directeurs des services météorologiques

62. Le secrétariat présente les recommandations formulées par la Deuxième Conférence régionale des directeurs des services météorologiques tenue à Nandi, aux Fidji, en octobre 1994. Cette Conférence a offert la possibilité aux chefs des services météorologiques des îles du Pacifique de s'entretenir de sujets d'intérêt mutuel et des stratégies à adopter pour renforcer les aptitudes de leurs services respectifs par le biais d'un programme de coopération régionale veillant à ce que les services météorologiques jouent un rôle dans la formulation des plans économiques, environnementaux et sociaux.

63. Le représentant des Tonga remercie le Secrétariat de son aide pour l'installation d'un système micro-informatique de réception de données météorologiques par satellite à Nuku'alofa. Il félicite le Secrétariat des liens de collaboration et de coopération qu'il entretient avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'encourage à maintenir ces relations de travail, qui assurent la complémentarité et évitent les doubles emplois. Ce sentiment est appuyé par plusieurs autres délégués, notamment les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, des Fidji et de Tuvalu ; ce dernier demande à ce que son pays bénéficie d'une assistance particulière.

64. Les recommandations présentées dans le document de travail 7.2.3/PJ. sont entérinées et la Conférence encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans le domaine de la météorologie régionale.

Point 7.2.4 de l'ordre du jour : Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud

65. Le Secrétariat rend compte du travail accompli et prévu pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud 1994/1998. Les membres du PROE sont encouragés à utiliser la Stratégie d'action lors de l'élaboration de leurs programmes de travail annuels, lors de l'analyse annuelle des progrès enregistrés et lors de l'élaboration de plans de projets et de propositions de financement.

66. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer la participation d'un grand nombre d'intéressés aux actions relevant de la Stratégie d'action et approuve la recommandation formulée par le Secrétariat suggérant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action.

67. Les représentants des Tonga, des Samoa occidentales et des Samoa américaines notent avec satisfaction la valeur pratique de la Stratégie d'action et approuvent la recommandation du Secrétariat.

Point 7.2.5 de l'ordre du jour : Plan d'action pour la conservation des zones humides dans le Pacifique Sud

68. En réponse à une demande reçue par télécopieur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors de la Septième Conférence du PROE, un "Plan d'action pour la conservation des zones humides dans le Pacifique Sud" a été présenté à ladite Conférence. Le Secrétariat a accepté d'évaluer ledit document, y compris la recommandation suggérant que le PROE crée un poste de chargé de projet (zones humides), et de soumettre son rapport à la Huitième Conférence du PROE. Conformément à cette demande, le "Plan d'action" a été examiné, tant au sein du PROE qu'à l'extérieur de l'organisation, et la Huitième Conférence du PROE entérine les recommandations suivantes :

- que le processus d'élaboration d'un Plan d'action régional sur les zones humides se poursuive en tant qu'activité prioritaire ;
- qu'un projet de Plan d'action sur les zones humides soit rédigé et présenté à l'Atelier régional océanien de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens, prévu pour novembre 1995 (l'accent de cet atelier étant placé sur "les récifs coralliens et les écosystèmes qui s'y rattachent") ;
- que le PROE poursuive sa recherche de financement pour le poste de responsable de la gestion des zones humides, chargé de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action sur les zones humides ;
- que le PROE continue de collaborer avec les organisations compétentes (avec le Bureau asiatique des zones humides (AWB) par exemple) ;

que les pays membres du PROE prennent acte du fait que la prochaine Conférence des Parties à la Convention de Ramsar se tiendra à Brisbane en mars 1996 et évaluent les avantages et les obligations découlant de l'adhésion à la Convention de Ramsar. L'Australie a alloué 50 000 dollars australiens à l'attention de pays souhaitant participer à la Conférence.

Point 7.3 de l'ordre du jour : rapports internationaux

Point 7.3.1 de l'ordre du jour : Stratégie régionale relative au Fonds pour l'environnement mondial

69. Le Secrétariat présente un compte rendu sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale relative au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il informe la Conférence qu'un atelier régional de définition de portée a eu lieu à Nandi aux Fidji du 1er au 4 août 1995, afin d'élaborer une gamme de projets nationaux et régionaux fondés sur les priorités nationales qui présentent des avantages importants à l'échelle mondiale. L'atelier a recommandé un Projet de Stratégie régionale du Pacifique à l'intention du FEM. Dans le cadre de ladite Stratégie, le Secrétariat du PROE a été invité à préparer et à présenter à la Huitième Conférence du PROE une proposition visant à l'élaboration complémentaire d'un projet ayant trait à plusieurs domaines d'intervention et relevant des critères du FEM relatifs aux eaux internationales applicables aux petits Etats insulaires en développement.

70. Les représentants des Iles Cook, des Tonga, de Vanuatu et des Samoa occidentales rendent hommage au Secrétariat. La Conférence prend acte de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Elle prend également acte de la Stratégie régionale du Pacifique relative au FEM qui a été approuvée par le Forum du Pacifique Sud et l'adopte. Elle entérine la proposition présentée au FEM en ce qui concerne le financement de l'élaboration de projets.

Point 7.3.2 de l'ordre du jour : Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre

71. Le Secrétariat présente un compte rendu des négociations menées à l'échelle internationale en vue de la mise au point définitive du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre. Le Secrétariat informe la Conférence que le PNUE a organisé deux réunions préparatoires à une Conférence intergouvernementale sur la protection du milieu marin contre les activités menées à terre devant se tenir à Washington DC du 23 octobre au 3 novembre 1995. Le Programme mondial d'action y sera examiné en vue d'être entériné. La

Conférence prend acte des progrès enregistrés en vue de la négociation du Programme mondial d'action, notamment de la contribution des îles du Pacifique à ce processus, et débat des questions relatives aux préparatifs à entreprendre par la région pour la Conférence intergouvernementale. Le Secrétariat prend acte des critères utilisés par le PNUE pour allouer une aide permettant aux gouvernements d'y assister. Le Secrétariat prie par ailleurs instamment les nations insulaires du Pacifique admissibles de confirmer leur participation le plus tôt possible.

72. La représentante des Etats-Unis souligne le caractère crucial de cette question et la pertinence toute particulière des délibérations de la Conférence pour les pays insulaires du Pacifique. La représentante communique des informations complémentaires aux délégués au sujet du Forum sur les technologies, du programme d'action et de la conférence intergouvernementale de Washington.

73. La Conférence prend acte des progrès enregistrés en vue de la négociation d'un Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre.

Point 7.3.3 de l'ordre du jour : Initiative internationale sur les récifs coralliens

74. Le Secrétariat présente un compte rendu des activités relatives à l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC) menées à bien depuis la Septième Conférence du PROE. Le PROE a représenté ses membres à la réunion d'organisation de l'atelier de l'IIRC qui a eu lieu à Washington en novembre 1994. Par ailleurs, quatorze gouvernements membres étaient représentés à l'atelier de l'IIRC, qui s'est tenu à Dumaguete City, aux Philippines, du 29 mai au 2 juin 1995. Cette réunion a abouti à un appel à l'action, un schéma d'intervention, une stratégie pour l'avenir de l'IIRC ainsi qu'un projet de compte rendu régional sur les récifs coralliens et les milieux qui s'y rattachent. Un atelier de suivi de l'IIRC pour le Pacifique, qui sera cofinancé par l'Australie et le Canada, doit se tenir à Suva fin 1995.

75. La Conférence prend acte du soutien notable apporté à l'IIRC par l'Australie, la France et les Etats-Unis. Les délégués rendent hommage aux pays bailleurs de fonds et au Secrétariat. Plusieurs représentants demandent une aide financière pour pouvoir déléguer plus d'un représentant par pays. Il est également fait remarquer que l'atelier régional de l'IIRC devrait se pencher sur un mécanisme permettant la mise en œuvre efficace de l'IIRC.

76. La Conférence entérine l'appel à l'action et les recommandations présentées dans le document de travail 7.3.3.

Point 7.3.4 de l'ordre du jour : Convention sur la diversité biologique

77. Le Secrétariat présente un rapport sur les travaux réalisés et prévus pour soutenir la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique dans la région du PROE en 1994/95. La Conférence prend acte du fait que, outre la France et le Royaume-Uni, onze pays du Forum du Pacifique Sud sont maintenant Parties à la Convention. Les Iles Salomon ont ratifié la Convention le 4 octobre 1995.

78. Les délégués accueillent favorablement l'initiative prise en vue d'une réunion préparatoire organisée à l'intention des Parties avant la deuxième Conférence des Parties de novembre 1995 ainsi que de l'atelier régional proposé pour février 1996 et prennent acte de l'intention de Niue d'adhérer à la Convention. Les délégués prennent acte du fait que les pays insulaires du Pacifique ont joué un rôle clé afin que le programme de travail à moyen terme de la Convention englobe la diversité biologique du littoral et de la mer. La Nouvelle-Zélande prie instamment les délégués de veiller à ce que les pays insulaires du Pacifique continuent de concentrer leurs activités relevant de la Convention, entre autres, sur la diversité biologique du littoral et de la mer. La représentante des Etats-Unis mentionne la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dont il conviendra de tenir compte pour traiter des questions de diversité biologique de la mer.

79. La Conférence examine le rapport et l'entérine.

Point 7.3.5 de l'ordre du jour : Convention-cadre sur les changements climatiques

80. Le Secrétariat présente un rapport sur la première Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les décisions prises par la Première Conférence des Parties sur le renforcement des engagements et la mise en œuvre conjointe des activités avantagent la région et sont susceptibles de permettre des progrès en vue de la réalisation des objectifs à long terme de la Convention. La Première Conférence des Parties a constitué un important pas en avant supplémentaire pour les petits Etats insulaires, et la région du Pacifique peut être fière à juste titre de leur succès. Reconnaissant que les obligations incombant à l'heure actuelle aux Parties à la Convention-cadre ne sont pas suffisantes, la Première Conférence des Parties a constitué un groupe *ad hoc* chargé de prendre des mesures pertinentes pour la période après l'an 2000, notamment en renforçant les obligations incombant aux Parties à l'Annexe 1 en vertu de l'article 4, paragraphe 2, alinéas (a) et (b), par le biais de l'adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Le Secrétariat a par ailleurs fait état de son intention d'aider les pays insulaires du Pacifique à participer aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution

du climat (GIEC). Ceux-ci comprendront une réunion régionale organisée à l'intention des scientifiques du Pacifique au début de l'année prochaine dans le but d'examiner les derniers résultats communiqués par le GIEC. Les membres demandent un complément d'informations sur les incidences sur le climat du phénomène El Niño/oscillation australe.

81. La Conférence prend acte du rapport et rend hommage au Secrétariat pour le travail qu'il a continué d'accomplir au titre de la Convention-cadre. Les délégués se félicitent de l'initiative prise par le Secrétariat en ce qui concerne le GIEC, remercient l'Australie pour son aide financière à cet égard ainsi que le Secrétariat pour le soutien qu'il a apporté aux pays insulaires du Pacifique participant à des réunions ayant trait à la Convention-cadre. La Conférence prend également acte de l'intention des Tonga d'adhérer à la Convention-cadre sur les changements climatiques dans les mois à venir.

Point 7.3.6 de l'ordre du jour : Convention de Vienne et Protocole de Montréal

82. Le Secrétariat présente des informations relatives à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal. L'origine de la confusion entre l'effet de serre et l'appauvrissement de la couche d'ozone est expliquée ; les obligations des Parties sont exposées dans leurs grandes lignes ainsi que des informations sur les moyens d'accès au Fonds multilatéral.

83. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie informe la Conférence que son gouvernement a ratifié la Convention et le Protocole le 26 septembre 1995. Le représentant de Vanuatu rappelle à la Conférence que son gouvernement a ratifié la Convention et le Protocole en décembre 1994. Par ailleurs, le représentant des Tonga informe la Conférence que son gouvernement a l'intention d'y adhérer prochainement. Enfin, les représentants de la Nouvelle-Zélande et des Fidji soulignent l'intérêt d'être Partie à la Convention et prient instamment les membres d'envisager l'adhésion à la Convention. La Conférence prend acte du rapport.

Point 7.3.7 de l'ordre du jour : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

84. Le Secrétariat présente un rapport sur le travail accompli et prévu pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) durant la période 1994/95. Cinq pays membres ont assisté à la Neuvième Conférence des Parties contractantes lors de laquelle le Secrétariat a communiqué des informations écrites sur la question de l'élevage intensif des tortues marines. Le Secrétariat fait remarquer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été confirmée en qualité de représentante de l'Océanie auprès du comité permanent de la CITES et la Nouvelle-Zélande en qualité de suppléante. Le Secrétariat propose un ate-

lier régional d'une journée consacré aux avantages de l'adhésion à la CITES, qui serait lié à l'atelier régional sur la diversité biologique organisé en mars prochain.

85. Le représentant des Samoa occidentales demande au Secrétariat de clarifier certaines dispositions de la Convention afin de permettre à son pays de considérer la possibilité d'y adhérer. Le Secrétariat déclare également qu'il maintient son point de vue sur l'élevage intensif des tortues marines et qu'il s'oppose à cette activité dans la région. La représentante des Etats-Unis exprime sa satisfaction quant à la position adoptée par le PROE à la Neuvième Conférence des Parties en faveur de l'incorporation d'obligations rigoureuses dans les principes directeurs relatifs à l'élevage intensif des tortues marines.

86. La Conférence prend acte du rapport et de la recommandation et les entérine.

Point 7.4 de l'ordre du jour : programme de travail

Point 7.4.1 de l'ordre du jour : protection côtière

87. Le Secrétariat présente un Plan d'action préparé conjointement par le PROE et la CGAPS pour la mise en œuvre des recommandations formulées par la Conférence régionale sur la protection côtière, conformément aux instructions de la Septième Conférence du PROE. La Conférence est informée du fait que les Secrétariats du PROE et de la CGAPS travaillent actuellement à la mise en œuvre dudit Plan d'action dans les domaines relevant de leurs responsabilités respectives.

88. La Conférence appuie le plan, en soulignant le caractère pluridisciplinaire de la protection côtière ainsi que la nécessité d'intégrer la planification de l'utilisation des sols et le développement des infrastructures à toutes les mesures de protection côtière.

Point 7.4.2 de l'ordre du jour : éducation écologique

89. Le Secrétariat présente son rapport sur les activités entreprises dans le domaine de l'éducation écologique scolaire et extra-scolaire. Il informe la Conférence que la majeure partie du financement alloué aux activités d'éducation écologique en 1994/95 a été fournie par l'agence australienne AusAID et a servi à la mise à l'essai d'un modèle national à Kiribati, aux Samoa occidentales et aux Iles Salomon comprenant la formation du personnel des médias, des groupes communautaires, des dirigeants ecclésiastiques et des enseignants. Le PNUE, le WWF et le Gouvernement canadien ont également apporté leur concours financier à l'élaboration de programmes d'études. Il est toutefois fait remarquer que ce domaine du programme de travail nécessite un financement et des ressources en personnel supplémentaires pour faire face à la demande croissante dans les secteurs suivants : éducation écologique, formation à la sensibilisation et réalisation de matériel pédagogique.

90. La Conférence prend acte du rapport et de l'importance de l'éducation écologique dans la région. Le représentant des Iles Cook remercie le Secrétariat pour l'aide qu'il a apportée dans le cadre du projet pilote d'éducation écologique financé par l'AusAID. La Conférence prend également acte des efforts supplémentaires accomplis en vue de l'intégration des activités d'élaboration de programmes d'étude entreprises par le Peace Corps américain dans celles menées à bien par le Secrétariat en matière d'éducation écologique.

91. Le directeur informe la Conférence du programme de détachement à l'intention des pays exécuté par le PROE et cofinancé par les Gouvernements néo-zélandais et canadien, qui permet à des agents des pays membres d'être détachés auprès du Secrétariat pour une période de trois à douze mois et d'acquérir une expérience sur le tas au niveau régional et au niveau des activités du programme de travail menées à bien par le PROE. Jusqu'à présent des agents des gouvernements des Samoa américaines, des Etats fédérés de Micronésie et des Tonga ont bénéficié de ce programme de détachement auprès du Secrétariat.

92. Les représentants des Tonga et des Samoa américaines remercient le Secrétariat de l'occasion offerte à des agents du gouvernement de leurs pays de bénéficier du programme de détachement du PROE, qui, selon eux, constitue une façon très efficace de renforcer les moyens des gouvernements membres.

Point 7.4.3 de l'ordre du jour : étude d'impact sur l'environnement

93. Le Secrétariat présente un rapport sur les activités entreprises dans le domaine des études d'impact sur l'environnement (EIE). Une étude indépendante des activités menées à bien par le PROE en matière d'EIE a été réalisée pendant le premier semestre de 1995, grâce au concours financier de l'AusAID. Les recommandations de cette étude ont été incorporées dans le programme actuel.

94. La Conférence prend acte du rapport et souligne l'importance de l'EIE pour le développement durable des membres du PROE. La Conférence rend hommage au Secrétariat pour le travail qu'il a effectué dans ce domaine, se félicite de la circonspection dont le Secrétariat a fait preuve pour l'examen du logiciel d'EIE et demande une aide spécifique dans les domaines suivants : accès à la base de données relative aux EIE, élaboration de principes directeurs et rédaction de procédures d'EIE appropriées.

Point 7.4.4 de l'ordre du jour : centre d'information/bibliothèque du PROE

95. Le Secrétariat présente son rapport sur la création du centre d'information/bibliothèque du PROE qui fait office de centre d'échange et de diffusion d'informations sur l'environnement. Outre le budget de la fonction

primaire, les sources principales de financement pour 1994/95 ont été la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En vue de renforcer les moyens des pays, le centre d'information/bibliothèque a lancé, à la mi-1995, un programme de formation pour aider plusieurs cellules de l'environnement à créer leur propre centre d'information/bibliothèque sur l'environnement. A ce jour, les Iles Cook, les Iles Salomon et Vanuatu ont bénéficié d'assistance dans le cadre de ce programme de formation, et il est prévu d'offrir cette formation à d'autres pays en fonction des demandes d'aide reçues par le Secrétariat.

96. Le représentant de la Polynésie française demande que son territoire soit inclus dans les activités du centre d'information du PROE, notamment en ce qui concerne l'échange d'expérience. La Conférence prend acte du rapport.

Point 7.4.5 de l'ordre du jour : population et environnement

97. Le Secrétariat présente un rapport sur le Projet population et environnement financé par le FNUAP et l'AusAID. Ce projet concerne l'impact des activités humaines sur l'environnement dû au changement de mode de vie, au développement économique et aux technologies nouvelles. Le Secrétariat souligne la nécessité de réviser le descriptif du projet pour couvrir les services d'experts-conseils et pour donner également la possibilité au PROE de revoir l'affectation des fonds afin de répondre aux besoins des pays de manière mieux appropriée et plus efficace.

98. La Conférence prend acte du rapport et demande au Secrétariat d'examiner également la question de la relation entre la population et le tourisme, étant donné leurs impacts sur les ressources naturelles.

Point 7.4.6 de l'ordre du jour : Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS)

99. Le Secrétariat présente un rapport sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS). Fin décembre 1994, quatorze propositions de projets de zones de conservation émanant de dix pays différents avaient été approuvées pour bénéficier du soutien du PCBPS. Le rapport présenté fait également état de la décision historique prise par les dirigeants des pays insulaires du Pacifique en 1994 convenant de désigner l'année 1995 comme "Année de la tortue marine".

100. La Conférence prend acte du rapport et félicite le Secrétariat de la mise en œuvre de ce projet qu'elle considère important et qu'elle suivra avec intérêt, du fait de l'approche pluridisciplinaire et du degré de concertation avec les communautés locales qui le caractérisent.

Point 7.4.7 de l'ordre du jour : Année de la tortue marine

101. Le Secrétariat rend compte des progrès enregistrés dans le cadre de la campagne régionale de 1995 relative à l'«Année de la tortue marine». Les actions de suivi revêtant une importance particulière et qui ont été entreprises à l'échelle nationale et régionale comprennent : un moratoire d'un an sur la capture des tortues marines imposé par un pays membre, l'imposition d'une interdiction semblable envisagée par deux autres pays, une campagne mondiale de sensibilisation à la situation critique des tortues marines dans le Pacifique couronnée d'un grand succès, le lancement, à Apia, en mars, de la campagne régionale à laquelle participent désormais plus de vingt pays situés dans la région du Pacifique et en dehors de celle-ci, ainsi que l'augmentation du nombre de tortues dont des pays membres signalent la capture puis le relâchement dans leurs eaux – augmentation suggérant que le message de la campagne est en train d'être perçu.

102. Le représentant de l'Australie fait remarquer qu'il convient de poursuivre les recherches pour parvenir à une meilleure compréhension du comportement des tortues et demande que les réactions sur l'efficacité des recherches effectuées dans ce domaine, à l'heure actuelle et dans le passé, ainsi que sur les besoins futurs, soient communiquées. Le représentant des Samoa occidentales informe la Conférence que son gouvernement est en train d'élaborer un texte de loi en vue d'interdire la prise de tortues marines. Le Secrétariat fait référence aux réunions régulières du groupe de recherche sur les tortues marines, dont la prochaine aura lieu début 1996.

103. La Conférence prend également acte de la grande qualité du matériel réalisé pour soutenir la campagne de l'Année de la tortue marine et demande que les efforts de conservation de cette importante ressource soient poursuivis.

Point 7.4.8 de l'ordre du jour : prévention de la pollution, réduction et gestion des déchets

104. Le Secrétariat présente son rapport sur les activités entreprises dans le domaine de la prévention de la pollution, de la réduction et de la gestion des déchets. Ces activités ont porté principalement sur l'élaboration du Programme régional de prévention de la pollution, de réduction et de gestion des déchets, l'apport de conseils aux pays lors des négociations en vue de la Convention de Waigani, la contribution au Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre et des activités restreintes de formation sur les dispositifs d'intervention contre les incidents de déversements d'hydrocarbures. Le nouveau chargé de la prévention des déchets et de la pollution prendra ses fonctions au PROE début novembre 1995, grâce au concours de la NZODA. Il se concentrera initialement sur des projets expérimentaux dans le domaine de la prévention de la pollution. Il est prévu que l'Union européenne apporte son aide à des activités de sensibilisation et d'éducation en matière de déchets

et le FCTC à des activités dans le domaine de la pollution de la mer.

105. La représentante des Etats-Unis aborde la question de la deuxième composante du Plan d'action, à savoir l'élaboration et l'entretien des dispositifs nationaux et régionaux d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution, et offre de communiquer au Secrétariat une liste des exercices de formation avec alertes à la pollution prévus par les garde-côtes américains dans la région. Elle suggère que le PROE et les pays insulaires du Pacifique pourraient procéder à des échanges d'informations susceptibles de bénéficier aux deux parties sur les interventions d'urgence fondées sur ces exercices. Les représentants de Guam et des Samoa américaines appuient cet échange d'informations.

106. La Conférence prend acte du rapport, souligne l'importance capitale de l'action entreprise dans ce domaine et reconnaît la nécessité de mettre sur pied un mécanisme à long terme pour aider la région en matière de prévention de la pollution et de réduction des déchets.

Point 7.4.9 de l'ordre du jour : changement climatique mondial et élévation du niveau de la mer

107. Le Secrétariat présente un rapport sur les activités entreprises dans le domaine du changement climatique mondial et de l'élévation du niveau de la mer. Le rapport souligne les graves préoccupations des Etats insulaires du Pacifique dans ce domaine, dans la mesure où le réchauffement planétaire est susceptible d'entraîner l'élévation du niveau de la mer, des changements dans les régimes de pluies, une augmentation de l'incidence des phénomènes extrêmes tels que les cyclones tropicaux, la disparition des espèces incapables de s'adapter aux changements et la perturbation des écosystèmes.

108. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie demande l'aide du PROE pour l'installation d'un appareil de mesure du niveau de la mer dans son pays. Le représentant de Tuvalu demande qu'une étude des îles basses soit effectuée en vue de fournir plus d'informations sur l'évolution du niveau de la mer. Une telle étude pourrait incorporer les connaissances locales afin de compléter les données scientifiques et garantir ainsi une compréhension complète et globale de ce phénomène.

109. La Conférence prend acte de la gamme d'activités coordonnées par le PROE dans ce domaine. Elle attend également avec intérêt la mise en œuvre du Programme d'aide aux îles du Pacifique sur le changement climatique (PAIPCC) qui interviendra une fois que celui-ci aura été approuvé par le Conseil du FEM.

Point 7.4.10 de l'ordre du jour : Capacité 21 et activités connexes

110. Le Secrétariat rend compte de la mise en œuvre du projet Capacité 21 financé par le PNUD et mis en œuvre par le PROE qui a mis l'accent sur le renforcement des moyens et des institutions dans six pays cibles : deux

en Mélanésie (Iles Salomon et Vanuatu), deux en Micronésie (Etats fédérés de Micronésie et Kiribati) et deux en Polynésie (Iles Cook et Samoa occidentales). Les questions traitées dans le cadre du projet Capacité 21 ont inclus l'élaboration de structures nationales au service du développement durable assurant la liaison entre les Plans nationaux de développement et les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) ; l'étude du développement durable par les planificateurs et les institutions financières, notamment les banques du développement ; l'incorporation des questions de développement durable dans la formation des chargés de vulgarisation ; le renforcement des législations nationales de l'environnement et des procédures d'application de celles-ci ; ainsi que des activités entreprises avec les groupements communautaires dans les domaines de la surveillance de l'environnement, de la gestion des ressources et de la sensibilisation.

111. Dans toutes les activités entreprises, l'accent a principalement été mis sur le renforcement des moyens en ayant, d'une part, recours à des experts-conseils des pays insulaires du Pacifique et en développant leurs compétences, ainsi qu'en recrutant, d'autre part, des chargés de projet Capacité 21 pour la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie dans les pays participant au projet. Un certain nombre d'organisations régionales et internationales ont également apporté une aide importante dans le cadre d'un effort de mise en œuvre entrepris en collaboration.

112. Les représentants des Iles Cook, des Etats fédérés de Micronésie, de Vanuatu et des Samoa occidentales rendent hommage au Secrétariat pour le travail qu'il a accompli au titre de ce projet et lui demandent de procéder à une recherche de financements supplémentaires pour la mise en œuvre d'activités après l'achèvement du projet Capacité 21 dont la durée est de deux ans et demi.

113. Le représentant du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud félicite le Secrétariat des activités entreprises dans le cadre du projet Capacité 21 et fait référence à la collaboration entre le PROE et le Forum, notamment pour des activités de renforcement des moyens réalisées dans le cadre de la composante planification et finances. Il suggère par ailleurs que le Programme d'assistance technique et financière du Pacifique pourrait constituer une source supplémentaire de collaboration potentielle. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande que des activités soient entreprises en collaboration et de manière coordonnée aux Iles Cook et aux Samoa occidentales, dans la mesure où son gouvernement participe également à des activités de renforcement des moyens dans ces deux pays au titre du projet de Capacité 21. La Conférence prend acte du rapport.

114. Le représentant de Niue exprime le souhait que d'autres pays de la région puissent bénéficier des activités du projet Capacité 21.

Point 8 de l'ordre du jour :

points proposés par les pays membres

Reprise des essais nucléaires

115. Le représentant de l'Australie demande à la Conférence de prendre acte des exposés écrits et de la déclaration présentés lors de la Troisième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et Protocoles y relatifs réunie à Apia les 6 et 7 octobre 1995 et qui exprimaient la profonde préoccupation de son pays quant à la poursuite des essais nucléaires par la France dans le Pacifique Sud. L'attention de la France a été attirée, lors de cette Conférence, sur l'obligation qui lui incombe, au titre de la Convention, de procéder à une étude d'impact sur l'environnement avant de lancer tout projet majeur tel que des essais nucléaires. L'Australie demande à la France de mettre fin aux essais nucléaires dans le Pacifique.

116. La délégation néo-zélandaise fait remarquer que le Gouvernement néo-zélandais a exprimé sa forte opposition aux essais nucléaires français dans le contexte bilatéral ainsi qu'au niveau régional et international. Le Gouvernement néo-zélandais a également cherché à rouvrir l'action portée devant la Cour internationale de Justice dont la plaidoirie reposait principalement sur la Convention de Nouméa. La délégation a apprécié le niveau de soutien qui lui a été témoigné, la semaine dernière, par les délégations présentes à la Conférence de la Convention de Nouméa et demande au Gouvernement français de mettre fin aux essais.

117. Le représentant de Tuvalu s'associe aux interventions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et demande à la France de mettre un terme à ses essais nucléaires dans la région.

118. La délégation française fait observer que le PROE est une organisation régionale de caractère technique et qu'il n'a par conséquent pas compétence pour discuter des essais nucléaires français. Elle rappelle que le Gouvernement français a envoyé M. Godfrain, ministre de la Coopération, pour participer au Dialogue Post-Forum en septembre dernier à Port Moresby et répondre aux questions qui lui ont été posées sur ce sujet par les responsables de la région.

119. Le représentant des Samoa occidentales appuie l'inclusion de ce point dans la Conférence du PROE étant donné le mandat dont celle-ci est dotée et les préoccupations actuelles des Etats insulaires du Pacifique quant à l'impact sur l'environnement des essais nucléaires français menés dans le Pacifique. Il exprime la forte opposition de son pays à la reprise des essais nucléaires et demande qu'il soit fait part de sa préoccupation à la France.

120. Le représentant des Tonga demande des informa-

tions sur l'effondrement d'une partie de l'atoll Johnson qui se serait produit et demande des éclaircissements sur les implications éventuelles pour Mururoa, étant donné les similarités entre les deux atolls du point de vue géologique et tectonique. En réponse, la représentante des Etats-Unis convient de communiquer ultérieurement des informations aux Tonga au sujet de l'affaissement de l'atoll Johnson.

121. Le représentant de Niue exprime également sa préoccupation quant à la reprise des essais nucléaires par la France et fait référence aux craintes éprouvées par son pays quant aux incertitudes existant en matière de pollution de la mer, étant donné la forte dépendance de Niue vis-à-vis du milieu marin pour la subsistance de sa population.

122. Le représentant des Samoa américaines s'associe également aux interventions précédentes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Tuvalu, des Samoa occidentales et de Niue, exprimant sa préoccupation quant à la reprise des essais nucléaires.

Révision du Plan d'action du PROE

123. Sur la question de la révision du Plan d'action du PROE, les délégués conviennent de convoquer une réunion officielle durant la présente Conférence qui constituerait le point de départ de débats à plus long terme en prévision de l'inclusion de ce point à l'ordre du jour de la Neuvième Conférence du PROE.

124. Le Secrétariat rend compte d'une réunion officielle consacrée à la révision du Plan d'action du PROE. Cette réunion officielle a fait remarquer l'importance constitutionnelle spéciale du Plan d'action en vertu de l'article 2 de la Convention portant création du PROE. Il conviendrait que le Secrétariat élabore un mandat détaillé et le diffuse aux membres. Ce mandat traiterait du processus de consultation, du projet de mécanismes de révision et des échéances. Les pays auraient également besoin d'informations détaillées et le Secrétariat pourrait initier le processus en exposant son opinion sur la façon de cibler le Plan d'action. Le Secrétariat convient d'élaborer un mandat et, si possible, de faire part de son opinion avant fin 1995. Un premier projet du Plan d'action révisé sera disponible avant la fin du premier trimestre de 1996, au plus tard. Lorsque ce projet sera disponible, plusieurs options pourront être envisagées pour sa révision et sa mise au point finale. La révision pourrait également examiner la possibilité d'harmoniser la périodicité des révisions du Plan d'action et du Plan directeur.

125. Le directeur suggère d'organiser une réunion officielle immédiatement avant la Neuvième Conférence du PROE afin de mettre définitivement au point la révision du Plan d'action. Il pourrait également s'avérer possible de demander au président de la Conférence du PROE ainsi qu'au président du sous-comité du programme de travail et du budget d'apporter leur aide au processus de révision. La Conférence appuie l'opinion exprimée par le représentant de la Nouvelle-Zélande selon laquelle la révision du Plan d'action doit tenir

compte de la situation financière de l'organisation et qu'il convient d'inclure les informations budgétaires pertinentes dans le processus de révision. La Conférence fait remarquer que le Plan d'action est nécessaire à la préparation de la stratégie du PROE et approuve des suggestions concernant le besoin de définir dans le plan les différentes fonctions de coordination, mise en œuvre de projet et diffusion d'informations du PROE.

Point 9 de l'ordre du jour :

Finances

Point 9.1 de l'ordre du jour : état des contributions des membres

126. En vertu de l'article 13 du règlement financier, le Secrétariat présente un rapport à la Conférence sur les encaissements des contributions des membres exposés dans leurs grandes lignes dans le document de travail 9.1. Le Secrétariat exprime sa préoccupation quant au solde débiteur des contributions et prie instamment les membres de s'acquitter promptement de leur règlement, faisant remarquer que la réalisation des engagements du PROE au titre de la fonction primaire dépend de cette source de financement.

127. En réponse au rapport rédigé par le sous-comité du programme de travail et du budget, la Conférence :

(a) prend acte du fait que, suite à l'entrée en vigueur de la Convention du PROE, il est important pour la dernière-née des organisations régionales de se trouver dans une position financière solide, tout en maintenant le niveau élevé de compétences qu'elle a déjà atteint. Le PROE est déphasé par rapport à toutes les autres organisations régionales qui exigent des contributions obligatoires de leurs membres ;

(b) examine la proposition faite par le sous-comité suggérant le passage à un système de contributions obligatoires (les Etats-Unis n'appuient pas la recommandation (b)) ;

(c) convient que la Neuvième Conférence du PROE prenne une décision sur la question ;

(d) convient de communiquer son point de vue sur la question au Secrétariat en temps voulu pour qu'il soit transmis aux intéressés et soumis à l'examen de la Neuvième Conférence du PROE ;

(e) accède à la requête de Guam l'autorisant à ne pas s'acquitter de ses contributions volontaires au PROE pour 1994, en raison de son retrait de l'organisation.

Point 9.2 de l'ordre du jour : rapport sur le flux de trésorerie de 1994

128. La Cinquième CIG du PROE avait chargé le Secrétariat de présenter une synthèse des flux de trésorerie du PROE à chaque Conférence du PROE. Le

Secrétariat présente un rapport (voir document de travail 9.2). La Conférence prend acte de ce rapport et encourage les membres à s'acquitter chaque année de leurs contributions en début d'exercice.

Point 9.3 de l'ordre du jour : comptes vérifiés de l'exercice 1994

129. Le Secrétariat présente le document de travail 9.3 et ses pièces jointes comprenant le rapport des comptes vérifiés de l'exercice 1994 ainsi que les états financiers. Ces documents sont approuvés par la Conférence. La Conférence demande que les commissaires aux comptes nommés soient présents lors des prochaines Conférences du PROE lorsqu'il sera débattu des questions relatives aux comptes vérifiés.

Point 9.4 de l'ordre du jour : nomination des commissaires aux comptes

130. En vertu du règlement financier du PROE, la Conférence reconduit la société Coopers and Lybrand dans ses fonctions de commissaires aux comptes pour 1996. La Conférence prend acte du fait qu'un commissaire aux comptes de cette société devra assister à la prochaine Conférence du PROE et fait remarquer que si, dans l'avenir, d'autres sociétés comptables reconnues à l'échelle internationale viennent à ouvrir des bureaux à Apia, il sera envisagé de lancer un appel d'offres.

Point 9.5 de l'ordre du jour : règles de procédure pour les devis et les appels d'offres

131. Le Secrétariat présente des règles applicables aux procédures de demandes de devis et d'appel d'offres (en vertu de l'article 25 du règlement du PROE) pour l'achat d'équipements et de fournitures par le Secrétariat. Ce document, qui expose dans leurs grandes lignes les pratiques en vigueur, est présenté en vue d'officialiser les procédures. Le Secrétariat demande un certain degré de flexibilité dans la procédure relative à l'obtention de trois devis lorsqu'il existe moins de trois fournisseurs potentiels.

132. Les délégués conviennent que les règles, telles qu'elles sont présentées, constituent une procédure juste et équitable et demandent au directeur de rédiger une notice devant servir de référence dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir trois devis. Les délégués accueillent également avec satisfaction l'offre faite par le représentant de l'Australie proposant de communiquer des informations sur les procédures d'appel d'offres en usage dans son pays.

Point 10 de l'ordre du jour :

Programme de travail et budget

- Budget de la fonction primaire – prévisions d'augmentation des dépenses et de réduction des revenus : options de réponse
- Evaluation des aspects scientifiques de la mise en œuvre du programme de travail
- Analyse du programme de travail de 1994
- Budget révisé pour 1995
- Projet de programme de travail et de budget pour 1996
- Programmes de travail et budgets prévisionnels pour 1997 et 1998

133. Conformément au processus approuvé par la Cinquième Conférence intergouvernementale du PROE (CIG) en 1992, les questions relevant du point 10 de l'ordre du jour sont présentés au sous-comité du programme de travail et du budget. Le rapport du sous-comité du programme de travail et du budget est examiné et est joint au présent document dont il constitue l'annexe 8. Après examen du rapport rédigé par le sous-comité, la Conférence :

- (a) encourage les délégués des membres dont les contributions n'ont pas encore été réglées à obtenir de leurs autorités la régularisation de leur situation ;
- (b) engage les membres à s'acquitter de leurs contributions en début d'année pour aider les flux de trésorerie du Secrétariat ;
- (c) demande à l'Australie, qui assure la présidence de la Conférence du PROE, d'encourager les pays dont les contributions sont en souffrance à les verser ;
- (d) convient d'examiner la possibilité d'augmenter les contributions des membres lors de la Neuvième Conférence du PROE ;
- (e) recommande que le Secrétariat présente un rapport sur la question à la Neuvième Conférence du PROE dans le contexte des prévisions budgétaires, des niveaux d'activité et des améliorations de rendement dans le domaine de la fonction primaire ;
- (f) recommande que les méthodes *ad hoc* appliquées actuellement par le PROE pour l'évaluation scientifique de ses projets soient maintenues ;
- (g) recommande, de même, que les méthodes appliquées actuellement par des comités régionaux pour la réévaluation des projets soient maintenues en tant que de besoin ;
- (h) convient qu'une évaluation scientifique indépendante de projets donnés réalisée par un groupe d'experts est une option qui pourrait être utilisée à la demande de la Conférence du PROE ;

(i) demande au Secrétariat d'examiner les prévisions de dépenses au titre de la fonction primaire, de s'assurer que ces projections de dépenses pour la période 1996/98 reposent sur une base viable à terme et soient soumises à l'examen de la prochaine Conférence, ainsi que de limiter les dépenses de l'exercice 1996 à leur niveau actuel ;

(j) convient que le Secrétariat communique tous les ans aux membres des informations analogues à celles présentées au titre du point 10.3 de l'ordre du jour ;

(k) approuve la proposition de programme de travail et de budget figurant au point 10.3 de l'ordre du jour, sous réserve de la recommandation (i) ci-dessus.

Point 11 de l'ordre du jour :

Déclarations des observateurs

134. Les observateurs suivants font des déclarations : l'ambassadeur de Suisse en Nouvelle-Zélande, l'Institut international des océans de l'Université du Pacifique Sud, l'université d'Oregon, la Commission européenne, l'UICN, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'association O le Siosiomaga Society, le Centre national d'étude sur le développement (NCDS) de l'université nationale australienne, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une synthèse de ces déclarations figure à l'annexe 9.

Point 12 de l'ordre du jour :

Divers

Proposition de réseau régional du SARF pour l'Océanie

135. La représentante de l'Académie australienne des sciences et de la Royal Society of New Zealand, la Dr Elspeth Young, présente la proposition de réseau régional du SARF (Système pour l'analyse, la recherche et la formation) [START] pour l'Océanie. La Conférence prend acte de l'intention du Secrétariat d'examiner les implications de la proposition pour le PROE et de faire part de son opinion à la Dr Young.

136. Le Secrétariat du Forum présente dans leurs grandes lignes les décisions prises au cours du Vingt-sixième Forum du Pacifique Sud tenu à Madang, notamment celles concernant l'élaboration de la stratégie régionale et les rapports avec les activités du CCOPS ainsi que l'examen du Secrétariat du Forum. L'élaboration de la stratégie régionale exige d'étroites relations de travail avec d'autres organismes du CCOPS et le Secrétariat du Forum anticipe avec plaisir de travailler en étroite collaboration avec le PROE à cet égard.

Point 13 de l'ordre du jour :

Date et lieu de la prochaine Conférence

137. La Conférence reçoit avec gratitude l'offre faite par les Tonga d'accueillir la Neuvième Conférence du PROE qui se tiendra à l'échelon ministériel en 1996. Il est convenu que le Secrétariat préparera une estimation détaillée des coûts supplémentaires qu'encourra le Secrétariat en organisant la Conférence aux Tonga. Dans le cas où les Tonga ne seraient pas en mesure de faire face aux coûts estimés, le Secrétariat sollicitera des invitations d'autres membres. S'il ne reçoit pas d'autres offres, le Secrétariat accueillera la Conférence de 1996 à Apia.

Point 14 de l'ordre du jour :

Approbation du rapport

138. La Conférence approuve le compte rendu de ses délibérations.

Point 15 de l'ordre du jour :

Clôture

139. Après avoir exprimé sa gratitude au Secrétariat ainsi que ses remerciements aux délégués pour leurs délibérations, le président déclare la Conférence close.

Annexes

Annexe 1 : liste des participants

Gouvernements et administrations

SAMOA AMERICAINES

M. Togipa TAUSAGA
 Director
 American Samoa Environmental Protection Agency
 Pago Pago 96799
 SAMOA AMERICAINES
 Téléphone : (684) 633 2304
 Fax : (684) 633 5801

M. Philip LANGFORD
 Deputy Director
 Marine Wildlife Resources
 Pago Pago 96799
 SAMOA AMERICAINES
 Téléphone : (684) 633 4456
 Fax : (684) 633 5944

AUSTRALIE

M. David RITCHIE
 Assistant Secretary
 Office of Pacific Islands Affairs
 Department of Foreign Affairs and Trade
 Canberra ACT 2600
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 261 2153
 Fax : (616) 261 2332

SE M. David HEGARTY
 High Commissioner
 Australian High Commission
 PO Box 704
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 23 411
 Fax : (685) 23 159

M. Andrew ROWELL
 Program Manager
 PAC II Section
 Australian Agency for International Development
 (AusAID)
 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 276 4863
 Fax : (616) 276 4720

Mme Noreen REDHEAD
 Director International Unit
 Environment Liaison and Coordination Branch
 Environment Strategies Directorate
 Department of Environment, Sport and Territories
 (DEST)
 GPO Box 787
 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 274 1388
 Fax : (616) 274 1858

M. Bill JACKSON
 Executive Officer
 Environment and Antarctic Branch
 Department of Foreign Affairs and Trade
 Canberra ACT 2600
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 261 1837
 Fax : (616) 261 2594

Mme Kylie OAKES
 Second Secretary
 Australian High Commission
 PO Box 704
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 23 411
 Fax : (685) 23 159

Mme Susan COLES
 Environmental Law Unit
 Legal Office
 Department of Foreign Affairs and Trade
 Canberra ACT 2600
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 261 2923
 Fax : (616) 261 2144

M. Felix SCHLAGER
 Acting Assistant Director
 Protected Areas Development Unit
 Australian Nature Conservation Agency (ANCA)
 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 250 0348
 Fax : (616) 250 0349

ILES COOK

M. Tuingariki SHORT
Director
Cook Islands Conservation Service
PO Box 371
Rarotonga
ILES COOK
Téléphone : (682) 21 256
Fax : (682) 22 256

ETATS FEDERES DE MICRONESIE

M. Gabriel AYIN
Deputy Chief of Mission
Embassy of Federated States of Micronesia
PO Box 15493
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 304 566/180
Fax : (679) 304 081

M. Nascha SIREN
Division of Environment and Community Health
Department of Health Services
PO Box PS 70
Palikir, Pohnpei 96941
ETATS FEDERES DE MICRONESIE
Téléphone : (691) 320 2619
Fax : (691) 320 5263

M. Carl D. APIS
Foreign Service Officer
Member of the FSM Sustainable Development Council
Department of External Affairs
PO Box PS 123
Palikir, Pohnpei 96941
ETATS FEDERES DE MICRONESIE
Téléphone : (691) 320 2544/2613
Fax : (691) 320 2933

FIDJI

M. Epeli NASOME
Acting Director Environment
Ministry of Local Government and Environment
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 311 699
Fax : (679) 303 515

FRANCE

SE Monsieur l'Ambassadeur Jean BRESSOT
Secrétaire permanent pour le Pacifique Sud
Ministère des affaires étrangères
27, rue Oudinot
75007 Paris
FRANCE
Téléphone : (33-1) 47 83 09 29
Fax : (33-1) 45 66 93 41

Mme Christiane AVELINE
Ministère des affaires étrangères
Direction des affaires économiques et financières
S/direction de l'environnement et des coopérations
sectorielles
37, Quai d'Orsay
75 700 Paris
FRANCE
Téléphone : (33-1) 43 17 44 84
Fax : (33-1) 43 17 50 85

POLYNESIE FRANÇAISE

M. Patrick Tahiaata HOWELL
Ministre de l'emploi, de la formation et de
l'environnement
Porte-parole du gouvernement
Papeete
POLYNESIE FRANÇAISE
Téléphone : (689) 43 34 09
Fax : (689) 41 92 52

M. Moeava ATA
Conseiller spécial du président pour les affaires
étrangères, la coopération régionale et le transport aérien
international
Bureau du président
Papeete
POLYNESIE FRANÇAISE
Téléphone : (689) 41 04 31
Fax : (689) 43 20 19

M. Terii VALLAUX
Délégué à l'environnement
Ministère de l'environnement
Rue des Poilus tahitiens
BP 4562
Papeete
POLYNESIE FRANÇAISE
Téléphone : (689) 43 24 09
Fax : (689) 41 92 52

GUAM

M. Jesus SALAS
Deputy Administrator
Guam Environmental Protection Agency
GUAM
Téléphone : (671) 472 8863
Fax : (671) 477 9402

KIRIBATI

M. Tabokai KIRITOME
Secretary for Environment and Social Development
Ministry of Environment and Social Development
PO Box 64
Bairiki, Tarawa
REPUBLIQUE DE KIRIBATI
Téléphone : (686) 28 211/28 000
Fax : (686) 28 202

M. Andrew S. TEEM
Assistant Environment Co-ordinator
Ministry of Environment and Social Development
PO Box 64
Bairiki, Tarawa
REPUBLIQUE DE KIRIBATI
Téléphone : (686) 28 211/28 000
Fax : (686) 28 202

NAURU

M. Roxen AGADIO
Secretary
Department of Island Development and Industry
Environment Unit
NAURU
Téléphone : (674) 444 3181
Fax : (674) 444 3791

NOUVELLE-ZELANDE

SE M. Peter HEENAN
High Commissioner
New Zealand High Commission
PO Box 1876
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086

Dr Wren GREEN
Director
Planning and External Agency Division
Department of Conservation
PO Box 10 420,
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (64) 4 471 0726
Fax : (64) 4 471 1082

M. Nigel MOORE
Deputy Director
South Pacific Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
Private Bag 18 901
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (64) 4 472 8877
Fax : (64) 4 472 9596

M. David BARTLE
Deputy Director
Environment Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
Private Bag 18 901
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (64) 4 473 2102
Fax : (64) 4 472 8571

M. Bill DOBBIE
Second Secretary
New Zealand High Commission
PO Box 1876
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086

NIUE

M. Bradley PUNU
Secretary to Government
Alofi
NIUE
Téléphone : (683) 4200
Fax : (683) 4232/4206

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

M. Missiel UVE
Acting Assistant Secretary Policy and Planning
Department of Environment and Conservation
Port Moresby
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 327 1046
Fax : (675) 327 1900

TONGA

M. Sione Latu'ila TONGILAVA
Secretary for Lands, Survey and Natural Resources
Ministry of Lands, Survey and Natural Resources
PO Box 5
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 611
Fax : (676) 23 216

TUVALU

Hon. Kamuta LATASI
Prime Minister
Government of Tuvalu
Office of the Prime Minister
Private Mail Bag
Funafuti
TUVALU
Téléphone : (688) 20 841
Fax : (688) 20 819

M. Apisai IELEMIA
First Secretary
Tuvalu Embassy
Suva
FIDJI

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mme Constance C. ARVIS
Science Affairs Officer
Office of Ocean Affairs
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
Department of State
Washington DC 20520
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (202) 647 9532
Fax : (202) 647 1106

M. Robert T. YAMATE
Charge d'Affaires
Embassy of the United States of America
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 22 696
Fax : (685) 22 030

Commander Jim MILBURY
Office of Marine Environment Protection
Fourteenth Coast Guard District
PJKK Federal Building, Suite 9109A
300 Ala Moana Blvd
Honolulu, HI 90050-4982
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (808) 541 2118
Fax : (808) 541 2116

M. Christopher E. STEIN
Superintendent
National Park of American Samoa
Department of Interior
Pago Pago 96799
SAMOA AMERICAINES
Téléphone : (684) 633 7082
Fax : (684) 633 7085

VANUATU

Hon. Edward TAMBISARI
Minister for Health and Environment
Ministry of Health, Environment, Population
and Rights of Children
Private Mail Bag
REPUBLIQUE DE VANUATU
Téléphone : (678) 22 913/22 347
Fax : (678) 23 142

M. Ernest BANI
Head
Environment Unit
Private Mail Bag 063
Port Vila
VANUATU
Téléphone : (678) 25 302
Fax : (678) 23 142

WALLIS-ET-FUTUNA

M. Pascal NIUTOUA
Conseiller territorial
WALLIS-ET-FUTUNA
Téléphone : (681) 72 25 04
Fax : (681) 72 20 54

M. Taputai PESAMINO
Conseiller territorial
WALLIS-ET-FUTUNA
Téléphone : (681) 72 25 04
Fax : (681) 72 20 54

SAMOA OCCIDENTALES

M. Mose Pouvi SUA
 Secretary for Foreign Affairs
 Ministry of Foreign Affairs
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 21 500
 Fax : (685) 21 504

Mrs Fa'amausili Leinafo TUIMALEALI'IFANO
 Director
 Department of Lands, Surveys and Environment
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 22 481
 Fax : (685) 23 176

M. Terry TO'OMATA
 Head
 Political Division
 Ministry of Foreign Affairs
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 21 500
 Fax : (685) 21 504

M. Sa'ilimalo Pati LIU
 Assistant Director of Environment
 Department of Lands, Surveys and Environment
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 22 481
 Fax : (685) 23 176

M. Kosimiti LATU
 Principal State Solicitor
 Attorney General's Office
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 20 295
 Fax : (685) 22 118

M. Cedric SCHUSTER
 Department of Lands, Surveys and Environment
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 22 481
 Fax : (685) 23 176

Conseillers**SECRETARIAT DU FORUM**

M. Iulai LAVEA
 Economic Planning Officer
 Forum Secretariat
 GPO Box 856

Suva
 FIDJI
 Téléphone : (679) 312 600
 Fax : (679) 300 192

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

M. Ati George SOKOMANU
 Secrétaire général
 Commission du Pacifique Sud
 BP D5, 98848 Nouméa Cedex
 NOUVELLE-CALEDONIE
 Téléphone : (687) 26 20 00
 Fax : (687) 26 38 18

M. Louni Hanipale MOSE
 Directeur administratif
 Commission du Pacifique Sud
 BP D5, 98848 Nouméa Cedex
 NOUVELLE-CALEDONIE
 Téléphone : (687) 26 20 00
 Fax : (687) 26 38 18

Observateurs**UNIVERSITE NATIONALE
AUSTRALIENNE**

Dr Elspeth YOUNG
 National Centre for Development Studies
 Environmental Management and Development
 Research School of Pacific and Asian Studies
 Australian National University 0200
 Canberra ACT
 AUSTRALIE
 Téléphone : (616) 249 5628
 Fax : (616) 249 5570

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (OAA)**

M. Hari DEWAN
 Resident Representative
 FAO
 Private Mail Bag
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 22 127
 Fax : (685) 22 126

CESAP DES NATIONS UNIES

M. Choei KONDA
Environmental Management Expert
Environment Section/Environment,
Natural Resources Management Division
EVS/ENRMD, United Nations ESCAP
Bangkok
THAILANDE
Téléphone : (66) 2 288 1688
Fax : (66) 2 288 1025

UNION EUROPEENNE

M. Gerd JARCHOW
Head of Delegation of the European Commission for the
Pacific
European Commission
Private Mail Bag
GPO Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 313 633
Fax : (679) 300 370

M. Roberto RENSI
First Secretary, Economics
Delegation of the European Commission for the Pacific
European Commission
Private Mail Bag
GPO Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 313 633
Fax : (679) 300 370

M. Peter HUGHES
Resident Counsellor
Delegation of the European Commission for the Pacific
European Commission
PO Box 3023
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 20070
Fax : (685) 24622

FA'ASAO SAVAI'I

Mme Va'asili Moelagi JACKSON
Fa'asao Savai'i
Manager
Safua Hotel
Lalomalava
Savai'i
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 51 271
Fax : (685) 51 272

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

M. Hans WEISS
Second Secretary
Embassy of the Federal Republic of Germany
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (64) 4 473 6063
Fax : (64) 4 473 6069

INSTITUT INTERNATIONAL DES OCEANS (IOI)

M. Joeli VEITAYAKI
International Ocean Institute Operational Centre
University of the South Pacific
PO Box 1168
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 305 272
Fax : (679) 301 490

UICN

M. P H C LUCAS
1/268 Main Road
Tawa
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (64) 4 232 5581
Fax : (64) 4 232 9129

LE VAOMATUA

Mrs Meryl GOLDIN
Office Manager
Le Vaomatua
Pago Pago 97699
SAMOA AMERICAINES
Fax : (684) 633 7085

O LE SIOSIOMAGA SOCIETY

M. Koroseta TO'O
Director
O le Siosiomaga Society
Taufusi Courts
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21993
Fax : (685) 21993

Mrs Maria Tuala KERSLAKE
 O le Siosiomaga Society
 Taufusi Courts
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 21993
 Fax : (685) 21993

PACIFIC CONCERNS RESOURCE CENTRE

M. Viktor KAISIEPO
 Assistant Director
 Environment
 Pacific Concerns Resource Centre
 83 Amy Street
 Toorak
 Private Mail Bag
 Suva
 FIDJI
 Téléphone : (679) 304 649
 Fax : (679) 304 755

ROTARY CLUB OF NUKU'ALOFA

Mme Emily H. MOALA
 President
 Rotary Club of Nuku'alofa
 PO Box 152
 Nuku'alofa
 KINGDOM OF TONGA

COMMISSION DE GEOSCIENCE APPLIQUEE DU PACIFIQUE SUD (CGAPS)

M. D A P MULLER
 Director
 South Pacific Applied Geoscience Commission
 Private Mail Bag
 Suva
 FIDJI
 Téléphone : (679) 381 139/381 377
 Fax : (679) 370 040

SUISSE

SE M. Ernst THURNHEER
 Ambassador of Switzerland
 22 Panama Street
 Wellington
 NOUVELLE-ZELANDE
 Fax : (64) 4 4996 302

TRAFFIC OCEANIA

M. Glenn James SANT
 Research Officer
 Traffic Oceania
 PO Box R594
 Royal Exchange
 Sydney, NSW 2000
 AUSTRALIE
 Téléphone : (612) 247 8133
 Fax : (612) 247 4579

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

M. Anthony PATTEN
 Resident Representative
 UNDP
 Private Mail Bag
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 23 670
 Fax : (685) 23 555

M. Sharouh SHARIF
 Officer in Charge
 UNDP
 Private Mail Bag
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 23 670
 Fax : (685) 23 555

M. Fiu Mata'ese ELISARA-LAULU
 National Professional Officer
 (Programme Environment)
 UNDP
 Private Mail Bag
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 23 670
 Fax : (685) 23 555

BUREAU DE L'UNESCO POUR LES ETATS DU PACIFIQUE

M. Trevor SANKEY
 Science Adviser
 UNESCO
 PO Box 5766
 Matautu-uta PO
 Apia
 SAMOA OCCIDENTALES
 Téléphone : (685) 24 276
 Fax : (685) 22 253

UNIVERSITE D'OREGON

M. Eldon HAINES
Micronesia and South Pacific Program
University of Oregon
544 University of Oregon
Eugene, Oregon 97403
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (1503) 346 3815
Fax : (1503) 346 2040

Services linguistiques

Services linguistiques coordonnés par :
Language Professionals Ltd
PO Box 3461
Auckland
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (649) 376 1216
Fax : (649) 360 1641

TRADUCTEURS/INTERPRETES

Dr Emy WATT
M. Patrick DELHAYE
M. Philippe TANGUY
Mme Françoise MARTINEAU
Dr John JAMIESON
M. Jean-Claude ORTSCHIED
Mme Catherine DESORGHIER
M. Alan DOYLE
M. Craig HARRISON

Secrétariat du PROE

Dr Vili A. FUAVAO
Director SPREP
PO Box 240
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 929
Fax : (685) 20 231

M. Don STEWART
Directeur adjoint

M. Iosefatu RETI
Chef de division - conservation des ressources naturelles

Mme Neva WENDT
Chef de division - éducation, information et coordination
en matière d'environnement

M. Gerald MILES
Chef de division - gestion et planification de
l'environnement

M. Nuku JONES
Chef de division - finances et administration

M. Wesley WARD
Chargé de l'information et des publications

Mme Dorothy KAMU
Secrétaire du directeur

Mme Fa'api'o SAGAGA
Secrétaire du directeur adjoint

Mme Maria CAVANAGH
Assistante conférences

Mme Apiseta ETI
Assistante de division

Mme Tolo LE'AULA
Assistante fournitures de bureau

Mme Saunua MATA'U
Assistante de division

Mme Lupe SILULU
Responsable courrier/bureau d'ordre

Mme Ruta TUPUA
Assistante de division

Mme Fono VALASI
Assistante de division

Mme Miriama WENDT
Employée comptable

M. Fa'amanu FONOTI
Chauffeur

M. Talanoa TUALA
Chauffeur

Annexe 2 : allocution d'ouverture du ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement des Samoa occidentales, M. Fa'aso'otauloa Pati

Révérénd Milo Siilata,

Monsieur le président,

Monsieur le Premier ministre Kamuta Latasi,

Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants des pays et administrations membres,

Monsieur le directeur du PROE, Dr Vili Fuavao,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,

Distingués observateurs,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement des Samoa occidentales, c'est pour moi un très grand honneur de vous accueillir aujourd'hui à la Huitième Conférence du PROE, la conférence annuelle du Programme Régional Océanien de l'Environnement.

Je suis également très heureux de m'adresser à vous en ce jour, à l'occasion de la première Conférence du PROE depuis que ce dernier est devenu une organisation régionale entièrement indépendante. Je tiens à féliciter les pays membres du PROE de la rapidité avec laquelle la Convention du PROE est entrée en vigueur, permettant à l'organisation d'acquiescer son autonomie et de se séparer en toute amitié de la Commission du Pacifique Sud.

L'entrée en vigueur de la Convention du PROE représente un événement important tant pour la région que pour les Samoa occidentales. Le PROE est ainsi devenu, au terme d'un long processus entamé en 1991, l'organisation régionale la plus récente de la région. Le PROE a, par ailleurs, atteint sa maturité juridique, non seulement dans notre pays mais également dans notre région, ainsi qu'une position de marque sur la scène internationale. D'autre part, en tant que gouvernements membres du PROE, nous avons témoigné, vis-à-vis des peuples du Pacifique et du reste du monde, de notre engagement envers la protection de l'environnement non seulement de nos pays mais aussi de notre région et de la planète, et nous avons fait preuve d'unité en affrontant les problèmes d'environnement auxquels nous sommes confrontés. Mon pays en particulier, les Samoa occidentales, demeure résolument opposé aux activités portant atteinte à l'environnement du Pacifique. Le PROE constitue également une tribune permettant à notre région de contribuer à la protection de l'environnement global de la planète.

Le Gouvernement des Samoa occidentales, qui continue, comme par le passé, à soutenir sans réserve le PROE et son programme de travail, attache beaucoup d'importance à la présence du siège du PROE sur son territoire. Nous estimons que cette présence est un témoignage supplémentaire de notre dévouement sincère à notre environnement précieux et fragile.

Je tiens également à féliciter le directeur du PROE, le Dr Vili Fuavao, pour le statut que son organisation, très importante dans la région du Pacifique Sud, vient d'obtenir. Vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, que le personnel du PROE fait preuve d'un grand dévouement et de hautes compétences professionnelles.

Cette Conférence du PROE étant la première dont le Secrétariat du PROE est l'hôte, il convient de saluer le Dr Fuavao et son équipe pour les efforts méritoires qu'ils ont accomplis afin de nous réunir à Apia.

Comme vous le savez, le PROE est l'hôte d'une série d'importantes conférences qui a débuté à Apia la semaine passée et s'achèvera vendredi, avec la présente conférence. Je tiens à remercier tout particulièrement les délégués, ainsi que le Secrétariat du PROE, qui ont travaillé sans relâche pendant la fin de semaine et grâce auxquels des décisions essentielles ont été prises en vue de la conférence qui s'ouvre aujourd'hui.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les nombreuses et importantes questions figurant à l'ordre du jour vous imposent une lourde tâche. Les précédentes Conférences du PROE se sont concentrées sur des questions d'ordre institutionnel, juridique et de procédure afin d'établir le PROE en tant qu'entité régionale. La présente Conférence du PROE se tournera en revanche vers l'examen et l'orientation du programme de travail et du budget du PROE. Je sais qu'elle saura formuler à l'intention du PROE des instructions et des principes directeurs excellents destinés à promouvoir une plus grande coopération entre les pays membres de notre vaste région.

J'ai également noté que l'ordre du jour vous fournira l'occasion de vous pencher sur diverses activités régionales et internationales auxquelles participent le PROE et les pays membres. Vous aurez aussi à réfléchir sur les méthodes et les approches auxquelles nous pouvons avoir recours, en tant que groupe, pour parvenir au développement durable – ou pour équilibrer notre développement économique actuel – qui dépend essentiellement de nos ressources naturelles, tout en préservant, voire même en valorisant ces ressources naturelles dont nous dépendons, pour le bien des générations futures, c'est-à-dire nos enfants et nos petits-enfants.

J'espère qu'en dépit de votre programme fort chargé, vous aurez l'occasion, avant de nous quitter, de découvrir une partie de notre environnement et d'apprécier l'hospitalité et la culture samoanes. Nous sommes fiers de notre patrimoine et serons heureux de le partager avec vous. Au nom du Gouvernement des Samoa occidentales, je vous souhaite le plus grand succès dans vos délibérations au cours des trois prochains jours. Je vous prie humblement, mais instamment d'honorer les engage-

ments de vos pays : l'avenir du PROE dépend de notre participation, comme de notre coopération et de nos contributions et, plus encore, de l'importance que nous attachons à la protection et à la préservation de l'environnement unique du Pacifique.

J'ai maintenant le grand plaisir de déclarer la Huitième Conférence du PROE ouverte.

Soifua.

Annexe 3 : allocution du Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, M. Ati George Sokomanu

Monsieur le président,

Distingués représentants de la Huitième Conférence du PROE,

Monsieur le directeur du PROE,

Mesdames et Messieurs les directeurs des organisations du CCOPS,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de représenter la Commission du Pacifique Sud auprès de la première Conférence d'un PROE qui est maintenant une organisation intergouvernementale régionale de plein droit et de rang égal avec les autres organisations déjà en place dans notre région du Pacifique.

Monsieur le président, je tiens à présenter mes sincères félicitations à la Conférence ainsi qu'au directeur actuel et à ses prédécesseurs pour les efforts prodigieux qu'ils ont accomplis et qui ont abouti à cet événement d'importance historique pour l'organisation, dont, j'en suis persuadé, nos pays et territoires insulaires ne pourront tirer que des avantages. J'espère que celle-ci continuera de servir équitablement les besoins de la région et saura atteindre l'objectif principal qui justifie son existence.

Monsieur le président, la Commission du Pacifique Sud est fière d'avoir été associée aux développements initial du PROE, il y a quelque vingt ans. Les quatre principaux acteurs de l'époque, c'est-à-dire le PNUE, la CESAP, le Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique (maintenant Secrétariat du Forum) et la CPS, ont veillé à ce que le PROE dispose de toutes les ressources nécessaires durant sa période de croissance.

Le Rapport annuel 1994/95 du PROE présente un bref historique de l'organisation. Je n'y reviendrai donc pas. Permettez-moi simplement de mentionner que la Commission du Pacifique Sud entretient des relations étroites et cordiales avec le PROE depuis sa fondation, en 1980. Le Programme était alors établi au siège de la CPS à Nouméa ; il a bénéficié, pendant plus de dix ans, jusqu'à l'obtention de son autonomie et à son transfert à Apia, des fonds externes et des fonds de la fonction primaire de la CPS ainsi que de ses services administratifs et financiers. Je suis fier de pouvoir dire que la Commission du Pacifique Sud a directement participé à cette période d'évolution et de transition de l'organisation.

De ce fait, le 30 août 1995 est en quelque sorte pour le PROE le jour de sa majorité, le jour où il est devenu une organisation régionale et internationale de plein droit et s'est joint aux autres organisations qui servent les intérêts de la région du Pacifique.

Si toutes les organisations actives dans la région ont reçu un mandat différent, je crois, Monsieur le président, que nous partageons en revanche un objectif commun, celui de servir la région pour le plus grand bien-être de ses peuples, que ce soit dans des domaines ayant trait à l'environnement, au développement, à l'éducation, à la science et/ou à l'économie.

N'oublions pas, Monsieur le président, que notre raison d'être consiste à servir les intérêts des pays et territoires insulaires au service desquels nous œuvrons. Et je dis cela non seulement pour le PROE, mais aussi pour toutes les autres organisations actives dans notre région, sans oublier nos commanditaires. Aucune organisation ni aucun de ses commanditaires ne peut prétendre à servir de modèle ni se targuer de détenir la vérité. Une telle attitude ne peut que conduire à la ruine de notre région et à notre échec dans l'accomplissement de notre mandat. Nous remplirons notre mission si tous les partenaires intéressés travaillent ensemble pour atteindre cet objectif commun. Je prie pour que les diverses organisations actives dans la région œuvrent dans ce but, avec l'appui de nos commanditaires.

Si vous le voulez bien, Monsieur le président, j'aimerais terminer par un proverbe chinois qui traduit l'étroitesse des relations qui unissent la CPS et le PROE – un proverbe qui, je l'espère, nous guidera aussi dans la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités envers la région que nous servons.

“Ne me précède pas, je risque de ne pas te suivre,

Ne me suis pas, je risque de ne pas te montrer le chemin,

Marchons simplement côte à côte et soyons amis.

Merci.

Soifua.

Annexe 4 : allocution d'ouverture du directeur du PROE, Dr Vili A. Fuavao

Monsieur le Premier ministre,

Pasteur Milo Siilata,

Monsieur le président,

Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les directeurs des organisations régionales,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs les observateurs,

Mesdames et Messieurs,

Je dois dire que je suis assez ému d'être présent parmi vous ce matin, à l'occasion de l'ouverture de la première Conférence du PROE depuis que notre organisation a obtenu son autonomie juridique. Je rend hommage aux gouvernements qui ont rendu cet événement possible en ratifiant la Convention du PROE ou en y adhérant. J'attends avec intérêt que ceux qui ne l'ont pas encore ratifiée se joignent bientôt à nous.

Je suis très reconnaissant du soutien apporté, au plus haut niveau, au nouveau statut du PROE, ainsi qu'en témoigne la présence dans cette salle du Premier ministre de Tuvalu – un vieil ami du PROE, je dois le souligner – et de ministres de Polynésie française et de Vanuatu. Le fait que vous ayez trouvé le temps d'être parmi nous aujourd'hui, malgré vos emplois du temps chargés, est une indication du soutien et de l'engagement que vous apportez au PROE et aux idéaux qu'il représente. Je tiens, au nom de la Conférence, à vous remercier d'être venus de si loin pour délibérer avec nous des questions vitales qui vont influencer le cours du développement de notre région.

Je tiens également à remercier M. Fa'aso'otauloa Pati, ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement des Samoa occidentales, non seulement pour son aimable allocution d'ouverture mais aussi pour le soutien et l'engagement dont son gouvernement fait preuve en toutes circonstances vis-à-vis du PROE. Sans votre concours dévoué depuis le départ, il aurait été beaucoup plus difficile au PROE de devenir autonome.

A ce sujet, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à la Commission du Pacifique Sud pour son aide durant les nombreuses années pendant lesquelles le PROE a opéré à partir de ses locaux de Nouméa. Il est fort opportun que son Secrétaire général, M. Ati George Sokomanu, ait pu se joindre à nous aujourd'hui et nous le remercions de son message bienveillant.

Il convient également, à mon sentiment, de mentionner, à ce stade, la présence parmi nous des délégations de

Guam et de la Polynésie française. Nous connaissons tous les énormes difficultés de principe que vous avez dû surmonter pour pouvoir revenir siéger à la Conférence du PROE et, au nom de tous les membres, j'aimerais saluer les efforts et les compromis que vous avez sans aucun doute faits pour pouvoir vous joindre à nous en ce jour. Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau.

C'est également la première Conférence du PROE dont le Secrétariat est l'hôte. Nous avons essayé de tout organiser pour votre entière satisfaction. Toutefois, s'il y a quoi que ce soit dont vous avez besoin auquel nous n'avons pas pensé, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous nous sommes efforcés de concentrer l'ordre du jour de cette année sur les questions du programme de travail. C'est la raison pour laquelle vous avez devant vous une liste relativement longue de points sous lesquels nous rendons compte des activités entreprises au cours de l'année passée. Ces rapports sont classés sous trois rubriques – régionaux, internationaux et programme de travail. J'espère qu'ils s'avéreront utiles. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, ou si vous avez des questions à leur sujet, veuillez nous le faire savoir. Les chargés de programme du PROE se tiennent à votre entière disposition pour tout détail technique.

J'aimerais attirer votre attention sur les questions suivantes du programme de travail qui revêtent une importance particulière : le compte rendu des délibérations du Comité consultatif sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence de la Barbade qui s'est réuni hier, l'état de la stratégie régionale relative au Fonds pour l'environnement mondial, la contribution de la région à la conférence qui doit mettre définitivement au point, à Washington DC ce mois-ci, un Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre et, enfin, la conclusion récente de la Convention de Waigani sur les déchets dangereux. Les membres du PROE et le Secrétariat ont investi une somme de travail considérable dans ces questions et j'espère que cette Conférence parviendra à un accord pour faire avancer les points restés en suspens.

En dépit des meilleures intentions du Secrétariat, il n'a pas été possible de supprimer totalement les questions institutionnelles de l'ordre du jour. Elles ont toutes déjà été examinées par le passé et il ne fait aucun doute que certaines d'entre elles le seront encore dans l'avenir, étant donné leur importance fondamentale pour la structure, le fonctionnement et même les locaux de votre Secrétariat.

Une de ces questions est celle, fort importante, de la périodicité des Conférences du PROE. Le point de vue du Secrétariat à ce sujet n'est un secret pour personne – nous sommes convaincus qu'il serait plus rentable et plus efficace pour la Conférence du PROE de se réunir moins

souvent que tous les ans. Nos raisons sont exposées clairement, je le pense, dans le document de travail correspondant ; je vous prie de l'examiner avec attention et de trancher sur la question.

Une autre question d'importance est celle de l'étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS. Les salaires et conditions d'emploi du personnel du Secrétariat sont à l'étude depuis quatre ans maintenant (depuis la conférence extraordinaire de 1991 en fait), ce qui a eu pour conséquence de créer un climat d'incertitude considérable au sein de la direction et du personnel. Le sous-comité que vous avez constitué l'année passée a travaillé d'arrache-pied pour formuler des recommandations sur l'étude du CCOPS, dont certaines pouvaient être sujettes à controverse. Le Secrétariat approuve vivement les recommandations du sous-comité et prie instamment la Conférence de les entériner afin que le PROE puisse opérer selon un système bien établi pour la première fois depuis son transfert de Nouméa à Apia.

L'autre sujet sur lequel j'aimerais attirer votre attention est la nécessité pour cette Conférence de prendre une décision sur le projet de conception architecturale du nouveau siège, ce qui permettra de lancer effectivement la recherche des financements nécessaires. Nous avons exploité nos locaux temporaires au maximum de leurs capacités et avons épuisé toutes les possibilités d'agrandissement. La seule solution restante consiste à construire de nouveaux locaux. Ceci ne devrait être entrepris, à mon sens, que sur le nouveau site d'Avele. Il convient, de ce fait, de prendre une décision aussi rapidement que possible sur les propositions de nouveau siège. Nous allons exposer pour vous les sept soumissions ayant participé au concours de conception et le président du jury vous informera des conclusions et des recommandations du jury.

En ce qui concerne les questions financières, je dois exprimer ma grave préoccupation quant au niveau d'arriérés des contributions volontaires dues par les membres, dont certains remontent à presque quatre ans.

Cette situation est directement liée au déficit du budget de la fonction primaire auquel le Secrétariat doit maintenant faire face, déficit qui, je tiens à le signaler, affecte également les budgets des Conventions d'Apia et de Nouméa. Malgré les nombreux rappels adressés par le Secrétariat, la situation ne s'est pas améliorée au cours de l'année passée. Le budget annuel de la fonction primaire s'élève à 500 000 dollars et plus de 400 000 dollars correspondant aux contributions de 1995 et des années précédentes restent à percevoir. Les effets cumulés de ce déficit ne sauraient tarder à engendrer des problèmes de trésorerie. Je demande donc au sous-comité du programme de travail et du budget de bien vouloir se pencher de toute urgence sur cette question ainsi que sur d'autres questions d'ordre financier – telles les suggestions formulées par le Secrétariat pour faire face aux prévisions d'augmentation des dépenses et de réduction des recettes – et de proposer des solutions réalistes, faute de quoi une crise financière du Secrétariat est à prévoir pour les années à venir.

Enfin, pour terminer cette liste de bonnes et de mauvaises nouvelles, je dois mentionner la révision imminente du Plan d'action. Nous débattons au cours de cette Conférence de la procédure à adopter pour doter le PROE d'un document vivant, susceptible de diriger ses activités jusqu'au vingt-et-unième siècle et dont les objectifs réalistes reflètent les priorités clairement identifiées de ses membres.

Il me reste, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à vous souhaiter le plus grand succès dans vos délibérations des trois prochains jours. Ce faisant, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de noter la présence, autour de cette table, ce matin, de nombreux vieux amis du PROE, ainsi que celle de nouveaux venus. Il est bon d'allier du sang neuf et des idées nouvelles à l'expérience. Je suivrai vos débats avec le plus grand intérêt et je vous souhaite à tous bonne chance.

Soifua.

Annexe 5 : règlement intérieur de la Conférence du PROE

Sommaire

Article n°	Objet	Page n°
1	Application	30
2	Définitions	30
3	Lieu des Conférences	30
4	Dates des Conférences	31
5	Invitations	31
6	Participation	31
7	Ordre du jour	31
8	Présidence et vice-présidence	32
9	Responsabilités	32
10	Procédure	32
11	Délibérations	33
12	Rapports	33
13	Comités, sous-comités et organes auxiliaires	33
14	Langues de travail	33
15	Amendements	33
16	Abrogation	33
17	Prédominance de la convention	33

Application

Article 1

Le présent règlement gouverne toutes les Conférences du PROE, y compris les comités, les sous-comités et autres organes auxiliaires constitués par la Conférence du PROE en application de l'article 3.4 de la Convention.

Définitions

Article 2

Pour l'application du présent règlement :

- "Plan d'action" s'entend du *plan d'action pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans la région du Pacifique Sud* approuvé, de temps à autre, par la Conférence du PROE et définissant les stratégies et les objectifs du PROE ;
- "Convention" s'entend de la *Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement en tant qu'organisation intergouvernementale* conclue à Apia le 16 juin 1993 ;

- "Conférence" s'entend de toute conférence ordinaire ou extraordinaire des membres, y compris des réunions des comités, des sous-comités ou autres organes auxiliaires ;
- "Membres" s'entend des Parties à la Convention et, avec l'autorisation voulue de la Partie ayant la responsabilité des affaires internationales, de chacune des pays suivants :
 - Samoa américaines
 - Polynésie Française
 - Guam
 - Nouvelle-Calédonie
 - Iles Mariannes du Nord
 - Tokelau
 - Wallis-et-Futuna
- "Parties" s'entend des gouvernements ayant ratifié, accepté ou approuvé la Convention ou y ayant adhéré ;
- "Règlement intérieur" s'entend du règlement intérieur adopté par la Conférence du PROE lors de sa première session en tant qu'organisation intergouvernementale à Apia, Samoa occidentales, le 11 octobre 1995 ;
- "Secrétariat" s'entend du Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement constitué selon l'article 1.2 de la Convention ;
- "Sessions" s'entend des sessions plénières de la Conférence, y compris les réunions des comités, des sous-comités ou autres organes auxiliaires ;
- "PROE" s'entend du Programme Régional Océanien de l'Environnement créé, en application de l'article 1.1 de la Convention, en tant qu'organisation intergouvernementale ;
- "Conférence du PROE" s'entend de l'organe du PROE constitué en application de l'article 1.2 de la Convention.

Lieu des Conférences

Article 3

1. La Conférence décide du lieu et de la date de sa prochaine réunion.
2. Dans le cas de circonstances imprévues, le Secrétariat peut, de concert avec le Président et les membres, modifier le lieu et la date de la prochaine Conférence.
3. Le Secrétariat prend toutes les dispositions nécessaires à l'organisation des Conférences.

Dates des Conférences

Article 4

1. En vertu de l'article 3.2 de la Convention, chaque Conférence se déroule à la date fixée par la Conférence dans l'un des pays membres ou au siège du Secrétariat.
2. Une Conférence extraordinaire peut être réunie, en application de l'article 3.2 de la Convention, au plus tard six semaines après réception par le Secrétariat d'une requête à cet effet émanant de la majorité des membres, ou à la date fixée par la Conférence.

Invitations

Article 5

1. Le Secrétariat invite l'ensemble des membres à nommer des représentants auprès de la Conférence.
2. Le Secrétariat invite également le Secrétariat du Forum, la Commission du Pacifique Sud, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la Commission Économique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique à nommer des conseillers auprès de la Conférence.
3. Le Secrétariat est habilité à inviter tout État membre des Nations Unies, tout État membre de toute agence spécialisée des Nations Unies, toute agence spécialisée des Nations Unies, toute organisation intergouvernementale ou toute organisation non gouvernementale directement concernée par la protection des ressources naturelles et de l'environnement dans la région du Pacifique Sud à nommer des observateurs auprès de la Conférence.
4. Les invitations adressées aux représentants, aux conseillers et aux observateurs sont envoyées au plus tard six semaines avant la date de la Conférence.
5. Les noms des représentants, des conseillers et des observateurs désignés sont communiqués au Secrétariat avant le début de la Conférence. Toutes modifications ultérieures sont également transmises au Secrétariat.

Participation

Article 6

1. Sauf décision contraire de la Conférence, les sessions plénières sont ouvertes à toutes les personnes invitées.
2. Sauf décision contraire de la Conférence, les sessions des comités, des sous-comités ou autres organes auxiliaires se déroulent à huis clos.
3. Les conseillers et les observateurs peuvent être invités, avec le consentement du Président, à prendre la parole devant la Conférence et à participer à ses débats.

Ordre du jour

Article 7

1. Le Secrétariat prépare, de concert avec le Président, l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Cet ordre du jour provisoire est communiqué aux membres au plus tard six mois avant le début de la Conférence.
2. Aucune restriction n'est imposée à la liste des points insérés dans l'ordre du jour provisoire qui comprend entre autres :
 - tous les points dont l'inclusion a été demandée au cours de la Conférence précédente ;
 - tous les points dont l'examen n'a pas été achevé par la Conférence précédente ;
 - le rapport du Directeur sur les activités du PROE ;
 - le rapport du Secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du PROE, ainsi que sur le programme de travail et le budget intégrés pour l'exercice financier à venir ;
 - le rapport du Secrétariat sur les implications administratives et financières de tout nouveau projet ;
 - toute autre point proposé par un membre ou par le Secrétariat.
3. Tous les points d'ordre du jour proposés par les membres suite à la diffusion de l'ordre du jour provisoire sont communiqués au Secrétariat au plus tard trois mois avant le début de la Conférence et sont intégrés à l'ordre du jour révisé. Les documents de travail et les documents d'information concernant ces points doivent également parvenir au Secrétariat au plus tard trois mois avant le début de la Conférence.
4. Le Secrétariat communique l'ordre du jour révisé et les documents de travail de la Conférence aux membres au plus tard six semaines avant la Conférence.
5. Les membres sont habilités, lors de l'approbation de l'ordre du jour de la Conférence, à ajouter, annuler, reporter ou amender tout point qu'ils jugent utile.
6. L'ordre du jour provisoire de la Conférence extraordinaire comprend exclusivement les points proposés par un membre ou par des membres de ladite Conférence et est communiqué aux membres lors de la diffusion de l'invitation à ladite Conférence extraordinaire. La Conférence extraordinaire traite uniquement des points inscrits à l'ordre du jour provisoire.

Présidence et vice-présidence

Article 8

1. En application du premier paragraphe de l'article 4 de la convention, et sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de l'article 8, la présidence est assurée à tour de rôle par ordre alphabétique.
2. Lorsque la Conférence se tient au siège du Secrétariat, celle-ci nomme, par consensus, la personne chargée d'assurer la présidence conformément au premier paragraphe de l'article 8. Lorsque la Conférence ne se tient pas au siège du Secrétariat, le Président est nommé par la délégation du pays hôte de la Conférence.
3. En principe, le rôle de Vice-président est assuré à tour de rôle par ordre alphabétique, que la Conférence se tienne ou non au siège du Secrétariat.
4. Sous réserve des dispositions du paragraphe 3 de l'article 8, le Vice-président est nommé par la délégation d'un pays autre que le pays hôte de la Conférence.
5. Le Président et le Vice-président restent en fonction jusqu'à nomination de leur successeur lors de la Conférence suivante. Le Président en fonction préside la première session de la Conférence jusqu'à nomination de son successeur par la Conférence.
6. Le Président est habilité à exercer le droit de parole de sa délégation en l'absence d'un autre représentant de la même délégation auprès de la Conférence.
7. Outre toute autre fonction conférée par le présent règlement, le Président déclare la Conférence ouverte et close, dirige les débats, veille au respect du présent règlement, accorde la parole et annonce tout consensus atteint par la Conférence ainsi que les décisions prises par cette dernière.
8. En l'absence du Président à la Conférence, le Vice-président assume les fonctions de Président en l'intervalle.
9. En cas de démission du Président, ou dans le cas où celui-ci se trouve dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions jusqu'au terme de son mandat, le Vice-président assume les fonctions de Président.

Responsabilités

Article 9

1. Le Secrétariat assure l'organisation et l'administration des conférences, y compris les services de secrétariat, d'interprétation et de traduction et les services d'impression et de diffusion des documents. Il conserve les archives des conférences et est, en règle générale, chargé de mener à bien toute autre tâche requise par les conférences.

2. Les éléments suivants relèvent du pays hôte : mise à disposition du lieu de la Conférence, prise des dispositions relatives au logement et au transport, et mise à disposition des services de communication, de secrétariat et d'assistance, ainsi que des fournitures de bureau.

3. La différence entre les frais directs encourus par le Secrétariat dans le cas du déroulement de la Conférence dans un pays hôte et le montant des frais supportés lors de la tenue de la Conférence au siège du Secrétariat incombe au pays hôte. Ces frais supplémentaires représentent, en règle générale, les billets d'avion et les allocations journalières de l'équipe du Secrétariat et des traducteurs et interprètes, ainsi que les frais de transport par avion du matériel de conférence requis tel que les ordinateurs et le matériel d'interprétation simultanée.

Procédure

Article 10

1. Le quorum est atteint par les deux tiers des membres présents à la Conférence.
2. Un représentant objectant sur la façon dont sont conduits les débats ne peut s'exprimer sur le fond de la question à l'étude. Tout point de procédure est immédiatement réglé par le Président. Un représentant peut faire appel de la décision rendue par le Président ; l'appel est alors immédiatement soumis à la délibération de la Conférence. La décision du Président est exécutoire à moins que la Conférence ne décide, par consensus, d'y passer outre.
3. Toutes motions ou tous amendements sur le fond sont, en règle générale, communiqués aux membres à l'occasion de la diffusion des documents de travail de la Conférence au cours de laquelle ils doivent être examinés. Cependant, le Président peut autoriser la discussion et l'examen d'amendements non communiqués au préalable, sauf en cas de demande de renvoi de la part d'un représentant.
4. Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, les motions suivantes sont présentées, dans l'ordre, en priorité à la Conférence :
 - suspension d'une séance ;
 - ajournement d'une séance ;
 - ajournement des débats sur une question à l'étude ;
 - clôture des débats sur une question à l'étude.
5. Le droit à la parole sur une motion de l'article 10.4 est réservé à l'auteur de la motion, ainsi qu'à un orateur en faveur de la motion et à deux orateurs contre la motion. Celle-ci est ensuite soumise à la délibération de la Conférence.

6. Dans le cas où deux ou plusieurs propositions concernent la même question, la Conférence délibère de ces propositions, sauf décision contraire, suivant l'ordre dans lequel elles ont été soumises.

7. Tout représentant peut demander que différentes clauses d'une proposition ou d'un amendement fassent l'objet de délibérations séparées. En cas d'objection contre cette demande de séparation, le Président accorde la parole à deux membres, l'un en faveur, l'autre contre. La demande est ensuite soumise à la délibération de la Conférence.

8. Lorsqu'une demande formulée en vertu de l'article 10.7 est approuvée, les clauses de la proposition concernées par la demande sont soumises individuellement à la délibération. Une proposition ou un amendement sont considérés comme intégralement rejetés lorsque l'ensemble de leurs clauses essentielles est rejeté.

9. Une motion est considérée comme un amendement de proposition lorsqu'elle constitue un rajout, une annulation ou une révision d'une ou de plusieurs clauses de la proposition. En cas d'approbation de l'amendement, la proposition amendée est ensuite soumise à la délibération.

10. Dans le cas où deux ou plusieurs amendements de proposition sont présentés, la Conférence délibère tout d'abord de l'amendement le plus éloigné sur le fond de la proposition originale, puis de l'amendement le plus éloigné après celui-ci, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait été délibéré de tous les amendements. Le Président détermine l'ordre de délibération des amendements selon le présent article.

11. Toute proposition ou motion peut être retirée par son auteur, à tout moment avant que la délibération n'ait été conclue, et à condition que la motion n'ait pas été amendée. Toute proposition ou motion retirée peut être présentée à nouveau par tout autre représentant.

12. Sauf décision contraire de la Conférence, une proposition approuvée ou rejetée ne peut être examinée une deuxième fois lors de la même session. La parole sur une motion de deuxième examen est accordée exclusivement à l'auteur de la motion ou à toute autre personne, à la discrétion du Président.

Délibérations

Article 11

1. En vertu de l'article 4 de la Convention, les travaux de la Conférence sont conduits sur la base d'un consensus de tous les membres, prenant en compte les pratiques et procédures de la région océanienne.

2. Lorsqu'une décision est requise, cette décision est prise par consensus des Parties. Ce consensus des Parties s'assure que les vues de tous les membres y compris ceux qui ne sont pas Parties à la Convention ont été dûment examinées et prises en compte pour parvenir à ce consensus.

Rapports

Article 12

Le rapport approuvé par la Conférence est imprimé et communiqué aux membres par le Secrétariat dès que possible à l'issue de la Conférence.

Comités, sous-comités et organes auxiliaires

Article 13

1. La Conférence peut décider de réunir, lors des Conférences ou en dehors de celles-ci, tous comités, sous-comités et organes auxiliaires nécessaires à la conduite efficace de ses affaires, composés de représentants ou d'experts et chargés d'examiner toutes questions de nature spécialisée et de présenter un rapport à la Conférence.

2. Sauf décision contraire, la Conférence définit le mandat de chaque comité, sous-comité et organe auxiliaire et nomme également un président pour chaque groupe.

Langues de travail

Article 14

Les langues de travail des Conférences sont l'anglais et le français.

Amendements

Article 15

Le présent règlement peut être amendé par délibération consensuelle de la Conférence.

Abrogation

Article 16

Le présent règlement intérieur remplace et annule tout règlement intérieur antérieurement adopté par la Conférence du PROE.

Prédominance de la convention

Article 17

En cas de désaccord entre toutes dispositions de ce règlement et la convention, la convention fera foi.

Annexe 6 : ordre du jour

1. **Ouverture**
2. **Nomination du président**
3. **Approbation de l'ordre du jour et du programme de travail**
4. **Questions issues de la septième Conférence du PROE**
5. **Rapport général du directeur**
6. **Questions de politique générale**
 - 6.1 Fréquence des Conférences du PROE
 - 6.2 Etude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS
 - 6.3 Nomination du comité consultatif de sélection
7. **Rapports**
 - 7.1 Institutionnels
 - 7.1.1 Rapport annuel du directeur pour 1994/95
 - 7.1.2 Convention portant création du PROE - Compte-rendu
 - 7.1.3 Statut de membre de Guam et de la Polynésie Française
 - 7.1.4 Nouveau siège
 - 7.2 Régionaux
 - 7.2.1 Projet de Convention régionale sur les déchets dangereux
 - 7.2.2 Mécanisme régional de mise en œuvre des résultats de la Conférence de la Barbade
 - 7.2.3 Deuxième Conférence régionale des directeurs des services météorologiques
 - 7.2.4 Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud
 - 7.2.5 Plan d'action pour la conservation des zones humides dans le Pacifique Sud
 - 7.3 Internationaux
 - 7.3.1 Fonds pour l'environnement mondial : stratégie régionale
 - 7.3.2 Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
 - 7.3.3 Initiative internationale sur les récifs coralliens
 - 7.3.4 Convention sur la diversité biologique
 - 7.3.5 Convention cadre sur les changements climatiques
 - 7.3.6 Convention de Vienne et Protocole de Montréal
 - 7.3.7 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
 - 7.4 Programme de travail
 - 7.4.1 Protection des zones côtières
 - 7.4.2 Education sur l'environnement
 - 7.4.3 Etude d'impact sur l'environnement
 - 7.4.4 Centre d'informations/bibliothèque

-
- 7.4.5 Population et environnement
 - 7.4.6 Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud
 - 7.4.7 Année de la tortue marine
 - 7.4.8 Prévention de la pollution, réduction et gestion des déchets
 - 7.4.9 Changement du climat mondial et élévation du niveau de la mer
 - 7.4.10 Capacité 21 et activités y afférentes
- 8. **Points proposés par les pays membres**
 - 9. **Finances**
 - 9.1 État des contributions des membres
 - 9.2 Rapport sur le flux de trésorerie de 1994
 - 9.3 Comptes vérifiés pour l'exercice 1994
 - 9.4 Nomination des commissaires aux comptes
 - 9.5 Règles de procédures de devis et d'appels d'offre
 - 10. **Programme de travail et budget**
 - 10.1 Budget de la fonction primaire - prévisions d'augmentation des dépenses et de réduction des revenus : les options
 - 10.2 Evaluation des aspects scientifiques de la mise en œuvre du programme de travail
 - 10.3
 - Rapports sur le programme de travail de 1994
 - Budget révisé pour 1995
 - Projet de programme de travail et de budget pour 1996
 - Programmes de travail et budgets prévisionnels pour 1997 et 1998
 - 11. **Déclarations des observateurs**
 - 12. **Divers**
 - Proposition de réseau régional du SARF pour l'Océanie
 - 13. **Date et lieu de la prochaine Conférence**
 - 14. **Approbation du rapport**
 - 15. **Clôture**
-

Annexe 7 : propositions pour le nouveau siège du PROE - sélection d'un architecte (point 7.1.4 de l'ordre du jour)

Rapport du sous-comité sur le concours de conception pour le nouveau siège

1. La Septième Conférence du PROE a convenu d'inviter les sept sociétés d'architectes suivantes à participer au concours de conception pour le nouveau siège du PROE :

- Architects Pacific
- EDGe Environmental Design Group Pty Ltd
- Philippe Flagel Architecture
- Jaimi Associates Ltd
- Jasmax Architects
- G.M. Meredith & Associates Ltd
- Gazzard Sheldon.

2. Les invitations correspondantes ont été envoyées le 20 octobre 1994.

3. Les représentants des sociétés concernées se sont réunis à Apia le 25 janvier 1995 pour visiter le site et ont été informés du règlement du concours. A la date de clôture du concours, toutes les soumissions avaient été remises.

4. Le sous-comité (jury), réuni à Apia du 7 au 9 juin 1995 afin d'étudier les sept soumissions remises dans le cadre du concours de conception architecturale, a procédé à l'évaluation de chaque soumission et a communiqué le présent rapport à la Conférence du PROE de 1995.

Membres du jury

5. Les membres du sous-comité (jury) ont été sélectionnés avec soin pour s'assurer que les architectes faisant partie du jury disposent de la formation et de l'expérience appropriées. Afin de garantir un jugement impartial et équitable, les architectes des pays participant au concours de conception n'ont pas été pris en considération.

6. Le jury était composé des membres suivants :

M. Joseph Farrell, AIA, associé principal, Architects Hawaii Ltd (président du jury)

Dr Christopher Yip, professeur d'histoire de l'architecture, université d'Hawaii

Mme Makurita Baaro, secrétaire aux Affaires étrangères (Kiribati), présidente de la Septième Conférence du PROE

M. Mose Sua, secrétaire aux Affaires étrangères, remplacé ultérieurement par M. Terry Toomata, ministre des Affaires étrangères des Samoa occidentales

Dr Vili A. Fuavao, directeur du PROE

M. Donald Stewart, directeur adjoint du PROE

7. Le Dr Yip est professeur d'histoire de l'architecture à la faculté d'architecture de l'université d'Hawaii et M. Joseph Farrell, de la société Architects Hawaii Ltd, compte plus de trente années d'expérience sur des projets de conception de grande envergure dans les îles du Pacifique. Le jury représentait de manière satisfaisante les administrations, les gouvernements et les architectes, qui ne connaissaient pas les architectes participant au concours afin d'éliminer tout préjugé. Mme Makurita Baaro n'a pu participer à la réunion, son vol ayant été annulé.

Critères fixés pour la conception

8. Le plan directeur, adopté par la Sixième Conférence du PROE, ainsi que le plan de conception fonctionnelle, préparé par les ingénieurs-conseils Ove Arup and Partners et daté d'août 1993, ont servi de guide et de critères au jury pour procéder à l'évaluation des soumissions. La qualité méritoire du plan directeur ainsi que celle du rapport et des spécifications préparés par la société Arup ont largement contribué au succès du concours. Les critères utilisés pour évaluer les soumissions étaient les suivants :

- qualité générale de la conception et compétences témoignées par l'architecte dans le cadre de la conception présentée ;
- mise en valeur du centre de conférences ;
- fonctions appropriées ;
- conception économique ;
- matériaux durables ;
- entretien minime ;
- emplacement propice du bâtiment ;
- aménagements paysagers ;
- évaluation de la conception dans le contexte des constructions environnantes ;
- conception écologique et possibilité d'harmoniser les constructions avec le paysage environnant ;
- une attention toute particulière a été accordée aux recommandations formulées par la société Arup suggérant que les conceptions reflètent l'esprit des îles du Pacifique ainsi que la mission et les objectifs du PROE ;
- le jury a ajouté un critère, à savoir la nécessité pour la conception de témoigner de l'aptitude de l'architecte à mener à bien sa tâche en faisant preuve d'expérience et d'esthétisme.

Processus d'évaluation

9. Tous les membres du jury ont étudié le plan directeur ainsi que le plan de conception fonctionnelle, préparés par la société Arup. Ils ont, par ailleurs, visité le site et ses environs à Apia avant de suivre le processus d'évaluation suivant :

- le jury s'est tout d'abord entretenu des critères de sélection et a attribué un numéro de jury à chaque projet ;
- les membres du jury ont ensuite examiné ensemble toutes les soumissions et se sont entretenus à leur sujet ;
- chaque membre a examiné individuellement chaque soumission, en prenant des notes devant servir aux discussions et à l'évaluation ultérieures ;
- chaque soumission a été discutée dans le détail, chaque juré faisant systématiquement état de ses réflexions positives et négatives à propos de chaque projet ;
- les sept soumissions ont été exposées et chaque juré a attribué un nombre de points à chaque soumission. Une moyenne finale des points attribués a été calculée pour chaque participant, moyennes que tous les jurés ont approuvées ;
- le jury a dressé une liste des commentaires positifs et négatifs concernant chaque participant que le président utilisera pour donner des instructions à l'architecte retenu en vue de la mise au point définitive de la conception du siège ;
- pour terminer, le président a rédigé le présent rapport.

Déclaration générale du jury

10. Chaque soumission comportait de bonnes suggestions et également des imperfections. En règle générale, les dispositions fonctionnelles relatives au site étaient satisfaisantes et le centre de conférences était mis en valeur, ainsi que requis. D'intéressantes formes de toits samoanes et d'autres projets satisfaisants prévoyant des toits en pente étaient proposés. Toutefois, une soumission s'est détachée des autres par sa bonne conception et correspondait mieux que les autres, selon le jury, au concept idéal pour le siège du PROE.

11. Le président et les membres du jury ont apprécié l'occasion qui leur a été offerte d'aider les membres du PROE dans leurs objectifs louables visant à doter l'organisation d'un siège adéquat tout en préservant l'environnement insulaire du Pacifique. Le jury souhaite également remercier les sept sociétés participantes pour leur excellent travail. Toutes les soumissions présentées étaient de bonne qualité, ce qui a rendu la tâche du jury fort difficile.

12. Les résultats de l'évaluation sont les suivants :

Sociétés	Points attribués sur 10
• Philippe Flagel Architecture	2
• G.M. Meredith & Associates Ltd	3,4
• EDGe-Environmental Design Group Pty Ltd	4
• Jasmax Architects	4
• Jaimi Associates Ltd	4,2
• Architects Pacific	5
• Gazzard Sheldon	7

Recommandations

13. Le jury recommande vivement que :
- les architectes Gazzard Sheldon soient engagés pour la conception du siège du PROE. La soumission présentée par ces architectes fait preuve de très hautes compétences professionnelles ; elle s'approche le plus de la solution optimale et devrait nécessiter le moins de révisions ;
 - le président et les membres du jury soient maintenus dans leurs fonctions afin de superviser la mise au point définitive de la conception par les architectes.

Joseph Farrell, membre de l'AIA

Président

Annexe 8 : rapport du sous-comité du programme de travail et du budget

Le sous-comité s'est réuni le 12 octobre pour examiner tous les points figurant au point 10 de l'ordre du jour relatif au programme de travail et au budget. La présidence est assurée par la Nouvelle-Zélande.

Point 10.1 de l'ordre du jour : prévisions d'augmentation des dépenses et de réduction des recettes du budget de la fonction primaire - options de réponse

1. La Septième Conférence du PROE a chargé le Secrétariat de présenter à la Huitième Conférence du PROE des options de réponse au problème des prévisions de déficits annuels du budget de la fonction primaire. Le document propose une seule option, à savoir d'augmenter suffisamment les contributions des membres pour couvrir les dépenses du budget de la fonction primaire pour 1996.
2. Le sous-comité accepte le bien-fondé des préoccupations soulevées par le Secrétariat dans ledit document ainsi que de ses préoccupations concernant le non-paiement ou le paiement différé de bon nombre des contributions de membres ainsi qu'il est exposé au point 9.1 de l'ordre du jour (état des contributions des membres). Il est clair que la situation budgétaire actuelle est intenable, les recettes ne couvrant pas les dépenses de la fonction primaire. Le directeur a déjà averti la Conférence que le Secrétariat serait bientôt confronté à des problèmes de trésorerie du fait qu'un grand nombre de membres ne se sont pas acquittés de leurs contributions pour 1995. La Conférence doit faire face à ces préoccupations.
3. Le sous-comité ne pense pas que la solution consiste à adopter tout simplement l'option du Secrétariat telle qu'elle est présentée dans ledit document. La question est plus complexe et comprend les problèmes suivants :
 - (1) le non-paiement des contributions
 - (2) le caractère volontaire ou "facultatif" des contributions
 - (3) le niveau stationnaire des contributions des membres
 - (4) le fait que le Secrétariat n'a pas su limiter les dépenses du budget de la fonction primaire.
4. Le sous-comité a discuté de ces quatre problèmes et formulé un certain nombre de recommandations devant être soumises à l'examen de la Conférence. Ces problèmes seront exposés à tour de rôle ci-après et des recommandations spécifiques seront émises après discussion de chaque problème.

5. Le non-paiement et le paiement différé des contributions des membres a entravé le travail du Secrétariat et donc de l'organisation pendant un certain nombre d'années. Des demandes répétées de paiement continuent à être faites. Les paiements différés continuent cependant à constituer la norme et le déficit des contributions des membres est de l'ordre de 85 000 \$ US par an. Ainsi que le démontre le tableau du document de travail 9.1, la situation pour 1995 est extrêmement grave.

6. D'une part, il est tout à fait raisonnable pour le Secrétariat d'établir un budget sur la base de recettes émanant des membres s'élevant à 500 000 \$ en supposant que tous les membres sont disposés à financer les services "essentiels" du PROE et donc à exercer leur "contrôle" sur ceux-ci. D'autre part, il n'est pas réaliste d'établir un tel budget si le non-paiement des contributions se poursuit.

7. Le sous-comité **fait remarquer** que le prompt règlement des contributions par les membres constitue un facteur important contribuant à l'équilibre du budget des recettes et des dépenses de la fonction primaire.

8. Le sous-comité **recommande** que :

- (a) les délégués des membres dont les contributions n'ont pas encore été réglées obtiennent de leurs autorités la régularisation de leur situation ;
- (b) les membres s'acquittent de leurs contributions au début de l'année pour aider les flux de trésorerie du Secrétariat.

Etat des contributions des membres

9. Il a longuement été débattu de l'état des contributions des membres et, de l'avis du sous-comité, cet état est étroitement lié aux problèmes de non-paiement ou de paiement différé des contributions.

10. A l'heure actuelle, les contributions des membres sont volontaires. Selon certains membres du sous-comité, il est bien plus facile d'obtenir le paiement des contributions de la part de leurs gouvernements si celle-ci sont obligatoires et non pas volontaires. Une priorité moindre peut être accordée aux contributions volontaires et il est plus probable qu'elles soient considérées comme "facultatives" que des contributions obligatoires.

11. Le sous-comité **fait remarquer** que suite à l'entrée en vigueur de la Convention du PROE il est important pour la dernière-née des organisations régionales de se trouver dans une position financière solide, tout en maintenant le niveau élevé de compétences qu'elle a déjà atteint. Le PROE est déphasé par rapport à toutes les autres organisations régionales qui exigent des contributions obligatoires de leurs membres.

12. Le sous-comité **recommande** donc que la Conférence :

- (a) prenne acte de ces points ;
- (b) examine les avantages présentés par le passage à un système de contributions obligatoires (les Etats-Unis n'appuient pas la recommandation b);
- (c) examine à nouveau cette question lors de la Neuvième Conférence du PROE.

Niveau des contributions des membres

13. Le sous-comité a débattu de la proposition faite par le Secrétariat suggérant de relever le niveau des contributions des membres qui n'a pas été augmenté depuis 1990. Le sous-comité reconnaît que, même en tenant compte d'augmentations de rendement, l'importance des budgets requis pour assurer le financement de la fonction primaire s'est accrue durant la période en question.

14. Le sous-comité est conscient de l'importance que les membres attachent au contrôle de la fonction primaire du Secrétariat et estime qu'une augmentation des contributions des membres est maintenant justifiée. Dans le but de maintenir les niveaux de dépenses à ceux de 1995 (qui sont inférieurs aux niveaux recommandés par le Secrétariat pour 1996 en tant que niveaux de base), il serait nécessaire d'accroître le montant total des contributions annuelles des membres d'environ 75 000 dollars américains afin d'obtenir des recettes suffisantes pour équilibrer le budget.

15. Une augmentation de 75 000 dollars américains des contributions des membres correspond à une hausse moyenne de 15 % des contributions actuelles des membres (voir annexe jointe au présent rapport du sous-comité du programme de travail et du budget).

16. Après avoir examiné la question avec soin, le sous-comité **recommande** par conséquent que la Conférence **convienne** d'examiner la question de l'augmentation des contributions lors de la Neuvième Conférence du PROE. (Les Etats-Unis n'appuient pas cette recommandation).

17. Le sous-comité a également débattu de la proposition faite par le Secrétariat suggérant que les contributions des années suivantes soient calculées sur la base des contributions des années précédentes et indexées sur le taux d'inflation, de manière à maintenir un taux de croissance zéro en termes réels. Le sous-comité est peu disposé à proposer, à ce stade, un système d'indexation automatique dans la mesure où il estime que le Secrétariat est en mesure de poursuivre sérieusement ses efforts pour améliorer l'efficacité et le rendement de ses opérations.

18. Il convient également d'étudier le niveau des contributions des membres dans le contexte de l'évolution future du volume des activités incombant à la fonction primaire.

19. Le sous-comité **recommande** que le Secrétariat présente un rapport sur la question à la Neuvième Conférence du PROE en fonction des prévisions budgétaires, des niveaux d'activité et des améliorations de rendement dans le domaine de la fonction primaire.

Prévision de déficit budgétaire pour la période 1996/98

20. Le sous-comité a pris note avec préoccupation de la prévision de déficit budgétaire annoncée dans l'annexe 1 du document de travail 10.3, qui prévoit un déficit cumulé atteignant plus de 250 000 dollars d'ici 1998. Le sous-comité ne considère pas qu'il convienne, dans ces conditions, d'engager des dépenses ni d'augmenter les contributions des membres au niveau requis pour couvrir un déficit de cette ampleur.

21. Le sous-comité a également exprimé sa préoccupation quant au fait que les prévisions d'augmentation des dépenses réalisées au titre de la fonction primaire dépassent les prévisions de recettes de manière importante pour chacun des trois exercices à venir. Dans la mesure où les Conférences n'ont pas accru les activités relevant du budget de la fonction primaire, il semble difficile au sous-comité d'accepter certaines des augmentations proposées dans ce domaine. Toutefois, le sous-comité s'est abstenu d'identifier des domaines particuliers devant faire l'objet de réduction de dépenses, dans la mesure où cette tâche incombe au directeur.

22. En conséquence, le sous-comité **recommande** que la Conférence donne des instructions au Secrétariat pour qu'il **réexamine** ses prévisions de dépenses au titre de la fonction primaire et maintienne ses dépenses pour la période 1996/98 à des niveaux beaucoup plus proches de ceux indiqués pour 1995 et restant dans la limite des niveaux de recettes prévues.

Point 10.2 de l'ordre du jour : évaluation scientifique du programme de travail du PROE

23. Le sous-comité a examiné le document du Secrétariat et prend note des mécanismes de réévaluation détaillés sont déjà appliqués aux programmes de travail majeurs. Tenant compte de ce fait, et prenant note du fait que le nombre de projets qui ne sont pas réévalués est limité, ainsi que des contraintes budgétaires, le sous-comité juge qu'il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre un programme régulier d'évaluation scientifique des projets.

24. En conséquence, le sous-comité recommande :

- (a) que les méthodes *ad hoc* appliquées actuellement par le PROE pour l'évaluation scientifique de ses projets soient maintenues ;
- (b) que, de même, les méthodes appliquées actuellement par des comités régionaux pour la réévaluation des projets soient maintenues, en tant que de besoin ;

(c) qu'une évaluation scientifique indépendante de projets donnés réalisés par un groupe d'experts soit une option qui pourrait être utilisée à la demande de la Conférence du PROE.

Point 10.3 de l'ordre du jour : rapports sur le programme de travail de 1994

25. Le sous-comité félicite le Secrétariat de la qualité des documents du budget et du programme de travail et du degré de détail des documents présentés. Le sous-comité a examiné tous les documents qui lui ont été présentés au titre du point 10.3 de l'ordre du jour. Des commentaires sur les budgets indicatifs ont déjà été émis au titre du point 10.1 de l'ordre du jour en ce qui concerne la nécessité d'équilibrer les budgets.

26. Le sous-comité attire l'attention de la Conférence sur l'importance des travaux prévus par la division éducation, information et coordination en matière d'environnement, tout en faisant remarquer qu'une grande proportion du financement requis n'est pas en-

core garanti au-delà de 1996. Ces travaux constituent une priorité pour la région dans la mesure où les activités entreprises dans le cadre du projet Capacité 21 assurent la suite des projets de SNAGE ainsi que d'autres activités prioritaires pour les pays membres.

27. Le sous-comité félicite le Secrétariat des initiatives qu'il a prises dans sa recherche de financements supplémentaires pour d'autres domaines du programme de travail et fait remarquer l'importance majeure pour la région du financement de la mise en œuvre des activités relevant des projets sur le changement climatique et sur la gestion et la planification côtière.

28. Le sous-comité **recommande:**

(a) que le Secrétariat communique aux membres des informations similaires à celles fournies sur une base annuelle au titre du point 10.3 de l'ordre du jour ;

(b) que les propositions de programme de travail et de budget figurant au point 10.3 de l'ordre du jour soient approuvées, sous réserve des décisions prises par la Conférence au titre du point 10.3 de l'ordre du jour.

TABEAU 1 joint au rapport du sous-comité du programme de travail et du budget de la Huitième Conférence du PROE

TABEAU COMPARATIF DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

PAYS	%	CONTRIBUTION ACTUELLE USD	AUGMENTATION	AUGMENTATION	AUGMENTATION
			DE LA CONTRIBUTION ACTUELLE USD 10 %	DE LA CONTRIBUTION ACTUELLE USD 15 %	DE LA CONTRIBUTION ACTUELLE USD 20 %
Samoa américaines	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Australie	20,811 %	104 055	114 461	119 663	124 866
Iles Cook	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Etats fédérés de Micronésie	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Fidji	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
France	15,088 %	75 440	82 984	86 756	90 528
Polynésie Française	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Guam	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Kiribati	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Iles Marshall	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Nauru	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Nouvelle-Calédonie	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Nouvelle-Zélande	6,764 %	33 820	37 202	38 893	40 584
Niue	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Iles Mariannes du Nord	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Palau	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Ile Pitcairn	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Iles Salomon	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Tokelau	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Tonga	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Tuvalu	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Etats-Unis d'Amérique	21,851 %	109 255	120 181	125 643	131 106
Vanuatu	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
Wallis-et-Futuna	1,145 %	5 725	6 298	6 584	6 870
Samoa occidentales	2,289 %	11 445	12 590	13 162	13 734
		500 000	550 012	575 005	600 000

Annexe 9 : déclarations des observateurs

Des observateurs font les déclarations suivantes, décrivant dans leurs grandes lignes les activités de protection de l'environnement entreprises avec le PROE ainsi que les liens de collaboration entretenus avec l'organisation :

1. **L'ambassadeur de Suisse en Nouvelle-Zélande** souligne les avantages offerts par le choix de Genève comme siège du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
2. Le représentant de l'**Institut international des océans** de l'Université du Pacifique Sud attire l'attention de la Conférence sur l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la protection du milieu marin et sur la Commission mondiale indépendante sur les océans qui siège à l'heure actuelle. L'Institut international des océans de l'UPS exprime également, à propos du point 7.4.6 de l'ordre du jour, son désir de travailler avec le PROE dans le cadre de la composante "éducation" du Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS).
3. M. Eldon Haines, représentant l'**université d'Oregon**, informe la Conférence de la nature du Programme Micronésie/Pacifique Sud mis en œuvre par l'université d'Oregon et invite les personnes souhaitant bénéficier d'une aide technique à prendre contact avec lui.
4. M. Gerd Jarchow, représentant la **Commission européenne**, expose dans ses grandes lignes la politique de l'environnement poursuivie par l'Union européenne. Il informe la Conférence d'une proposition de projet de sensibilisation et d'éducation en matière de déchets dans le Pacifique. Le PROE et l'Union européenne procèdent actuellement à l'évaluation de ce projet que l'UE prévoit de financer à concurrence de 500 000 ECU.
5. M. P.H.C. Lucas, représentant l'**UICN**, rappelle le long passé de collaboration étroite qui unit le PROE et l'UICN. Parmi les activités que l'UICN a récemment entreprises pour soutenir le PROE et les pays membres de l'organisation figurent la réalisation d'une publication en quatre volumes intitulée *A Global Representative System of Marine Protected Areas* [Système mondial représentatif des zones marines protégées], qui contient une section importante sur le Pacifique ; l'assistance technique apportée à la réunion de définition de portée du FEM organisée par le PROE ainsi que le soutien prêté à la mise en œuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud. L'UICN prévoit également de tenir, mi-1996, une réunion régionale des membres qui sera organisée par son comité australien. M. Lucas réaffirme le désir de l'UICN de continuer d'apporter son soutien au PROE et exprime son souhait de voir les relations entre l'UICN et le PROE continuer à évoluer.
6. M. Harry Dewan, représentant l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)** rend hommage au travail réalisé par le PROE et à l'excellente coopération qui existe entre l'OAA et le PROE dans des domaines divers tels que la gestion durable des ressources naturelles, notamment des ressources de la terre, forestières, côtières et de la mer. Grâce à cette coopération, la récente Conférence des chefs des services des forêts a convenu, à l'unanimité, de confier au PROE le Programme régional de foresterie du Pacifique Sud à la fin de sa phase actuelle. L'OAA et le PROE organiseront également ensemble à Apia, en mars 1996, une Consultation technique sur les petits Etats insulaires en voie de développement et le développement durable de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le Pacifique Sud.
7. M. Koroseta To'o, directeur de l'association **O le Siosiomaga Society**, organisation non gouvernementale, exprime sa satisfaction de pouvoir participer à la Huitième Conférence du PROE. L'association O le Siosiomaga Society est en train de développer des partenariats actifs entre les autorités et les ONG. Selon M. To'o, les organisations non gouvernementales pourraient participer plus largement aux activités du PROE et il demande que les ONG soient dotées d'un statut officiel dans le contexte du travail de l'organisation. M. To'o présente ensuite, au nom d'un certain nombre d'ONG, une résolution protestant contre les essais nucléaires français dans le Pacifique Sud.
8. La Dr Elspeth Young, représentant le **Centre national d'étude sur le développement (NCDS)** de l'université nationale australienne, informe la Conférence du Programme de gestion de l'environnement élaboré par le Centre.
9. M. Trevor Sankey, représentant le bureau pour les Etats du Pacifique de l'**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, présente dans leurs grandes lignes les activités entreprises par son bureau dans les îles du Pacifique pour soutenir le développement durable. Il met l'accent sur le Programme de communication mis en œuvre par l'UNESCO avec le PROE, ainsi que sur le Programme d'éducation scientifique dans les écoles du Pacifique, un réseau des techniques microbiennes et le projet **Vaka Moana**.
10. M. Anthony Patten, représentant le **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)**, fait remarquer le soutien que le PNUD continue d'apporter aux pays insulaires du Pacifique par le biais du PROE. Il signale le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud et le projet Capacité 21, qui mettent tous deux particulièrement l'accent sur la participation de la population. M. Patten indique également que l'atelier de formation et de définition de portée du FEM organisé en collaboration par le PNUD et le PROE a permis l'élaboration d'un Programme d'aide aux îles du Pacifique sur le changement climatique, la rédaction d'une demande de financement pour l'élaboration de projets ainsi que la recommandation de modalités d'accès au plan des petites subventions du FEM par les ONG du Pacifique. M. Patten exprime, au nom du PNUD, le souhait de maintenir les liens étroits qui unissent son organisation avec le PROE.